ESTIMATES

Solicitor General Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/74-2000
ISBN 0-660-61367-0

101-03815/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Solicitor General Canada

Performance Report

For the
period ending
March 31, 2000

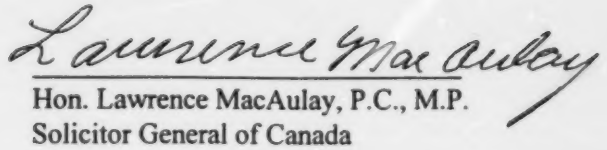

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Table of Contents

SECTION I: THE MINISTER'S MESSAGE 1

SECTION II: DEPARTMENTAL PERFORMANCE 3

OPERATING ENVIRONMENT 3
CHART OF KEY RESULTS COMMITMENTS 4
PERFORMANCE ACCOMPLISHMENTS BY BUSINESS LINE 7

SECTION III: CONSOLIDATED REPORTING 25

SECTION IV: FINANCIAL PERFORMANCE 29

SECTION V: OVERVIEW 37

A. PORTFOLIO OVERVIEW 37
B. DEPARTMENTAL OVERVIEW 40

SECTION VI: OTHER INFORMATION 43

INDEX 47

Section I: The Minister's Message

I am pleased to present the Performance Report for the Department of the Solicitor General for the period ending March 31, 2000. The objectives of this report are to describe the Department's strategic priorities and to provide a clear sense of the results achieved against our plans in 1999/2000.

The Department is part of the Solicitor General Portfolio, which includes the RCMP, the Correctional Service of Canada, the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and three review bodies. The Portfolio plays a major role in the Canadian criminal justice system in the areas of law enforcement, national security, corrections and parole. In fulfilling this role, the Department provides me with strategic advice and promotes and supports policy cohesion and coordination across the Portfolio.

Public safety is the mission of my Portfolio and has been a top priority of the Government since 1993. It is fundamental to Canada's economic and social well being. It has been our commitment, as outlined in the Speech from the Throne, to ensure that Canadians can continue to enjoy living in one of the safest countries in the world. This commitment was strengthened in the February 2000 Federal Budget which allocated new funding to support the Portfolio's four strategic policy priorities: *combating organized crime, promoting effective corrections, integrating justice information systems and encouraging citizen engagement.* The funding will provide additional people and tools needed over the coming years to maintain public safety.

Over the past year, steady progress has been made on the Government's public safety commitments. Our accomplishments are due in large part to partnerships that have been established at the federal level as well as with provinces/territories, communities, other nations, and the private and voluntary sectors. This unprecedented amount of cooperation with our partners has resulted in sharing of expertise and best practices and has strengthened our capacity to deal with emerging public safety issues.

We have pursued a balanced approach to reducing crime through law enforcement aimed at combating organized crime and terrorism, and effective measures aimed at the safe and timely reintegration of offenders into the community. Some of our accomplishments include the opening of the national DNA Data Bank; the addition of 100 RCMP members in the three largest Canadian airports; measures that strengthened border control; the continued funding of the Anti-Smuggling Initiative; establishment of Aboriginal healing lodges; improved sex offender screening; implementation of a national flagging system for violent offenders; improved policies and training to strengthen parole decision making; and amendments to detention provisions to keep those likely to re-offend in prison longer.

Many more examples of how the Department is fulfilling its public safety mission can be found inside this report. I welcome feedback on the report to help us to continue to build safer communities. On page 43 you will find a list of departmental contacts and our Internet address where you can obtain further information.

This report also includes an overview of the Portfolio agencies and organizations that report to or through me to Parliament. Each agency in the Portfolio, with the exception of CSIS prepares its own separate performance report, which is provided to Parliament. I would encourage you to consult these individual reports for more information on the agencies and our accomplishments over the past year.

Lawrence MacAulay

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Section II: Departmental Performance

Operating Environment

Canada's criminal justice environment is influenced by complex, multi-jurisdictional pressures that impact on the Department's ability to respond to the new and emerging challenges. Our challenges include:

- Organized crime is a national problem that threatens public safety. Areas of concern include drug trafficking, migrant smuggling, securities frauds, environmental crime, Internet crime and cross border crime.

- As the general Canadian population ages, the Aboriginal population remains relatively young. Aboriginal people continue to be over-represented in the criminal justice system and alternative justice strategies are required.

- Public dissatisfaction with traditional justice approaches have resulted in pressures for restorative approaches that address the well being of the victim, community and the offender.

- Rapid developments in telecommunications technologies are challenging conventional lawful access methods and have also provided a new avenue for traditional crimes. For example, there has been a marked increase in telemarketing fraud and the production of counterfeit currency and credit cards.

- The massive, relatively unrestricted cross-border movement of goods, services, capital, information, and people also has significant ramifications for public safety and has increased the international recognition of these shared problems.

- While crime rates have declined for each of the last eight years and are at their lowest level in 20 years, three out of four Canadians still believe that crime is increasing. As well, polls have shown a 10-year decline in public confidence in all segments of the criminal justice system, with only 4% of Canadians expressing confidence in parole boards. A strong majority of Canadians believe that organized crime affects them personally in one way or another.

- The ageing population is beginning to be reflected in the offender population leading to specialized requirements for health care and security in correctional facilities.

- Cultural diversity, which is such an important element of Canadian identity, may be a basis for potential conflict and hate crimes.

Chart of Key Results Commitments

The Chart of Key Results Commitments outlines the performance expectations for the Department. They support the Portfolio's four priorities: combating organized crime; promoting effective corrections; integrating justice information systems and encouraging citizen engagement. As well, these priorities are directly linked to the Government's commitments outlined in the Speech from the Throne and the Red Book.

These are shared, collective results that cannot be achieved without a commitment and contribution from all of our partners. Governments and other criminal justice partners have recognized that effective cooperation, coordination and sharing of information among jurisdictions is key to developing and implementing successful strategies for public safety. More can be accomplished together given the resource restraints faced by the key players in the criminal justice system and the increasingly complex and cross-jurisdictional nature of the challenges and opportunities.

The Social Union Framework Agreement (SUFA) is intended to create a climate favouring increased inter-governmental cooperation and citizen engagement regarding major social policy initiatives. In the criminal justice area, the principles of SUFA are much in evidence, as Federal/Provincial/Territorial (F/P/T) relationships increasingly emphasize joint performance reporting and priority-setting, as well as increased information sharing. Numerous F/P/T working groups and committees are engaged in seeking solutions to common problems in corrections, law enforcement, criminal procedures and crime prevention. These groups provide crucial multi-jurisdictional linkages, which increase the ability of governments to deal with complex issues. The work of the Corrections Population Growth Initiative, in developing joint F/P/T strategies for more effectively managing offenders, stands as one of the examples of such cooperation.

Chart of Key Results Commitments

Solicitor General Canada is committed		
To provide Canadians with:	**to be demonstrated by:**	**reported in:**
A strategic and legislative policy framework in support of the Government's priority of "Building Safer Communities."	• Innovative strategies and better tools for law enforcement to respond to organized crime and changing crime patterns.	DPR pages 8-11
	• Measures to advance effective corrections in the interests of public safety.	DPR pages 11-13
	• Counter-terrorism initiatives to strengthen domestic preparedness and to improve cross-border and overseas collaboration against terrorists and other criminals.	DPR pages 14-15
	• Strengthened partnerships across the criminal justice system to enhance the sharing of offender and crime-related information.	DPR pages 16-17
	• Effective engagement of citizens, all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development.	DPR pages 17-18
First Nations policing and corrections policy contributing to the improvement of social order, public security, personal safety and justice in First Nations Communities.	• Enhanced governance and accountability in First Nations police services and police governing authorities.	DPR pages 19-20
	• Tripartite policing agreements with First Nations Communities.	DPR page 20
	• Innovative approaches in First Nations policing strategies in the areas of crime prevention, domestic/family violence and youth crime.	DPR pages 20-21
	• Policy models that support agreements and arrangements for Aboriginal control of corrections within Aboriginal communities.	DPR pages 13-14

CRIMINAL JUSTICE SYSTEM
RESULTS THROUGH PARTNERSHIPS

Performance Accomplishments by Business Line

Business Line 1: ***Advice to the Solicitor General Regarding Ministerial Direction to the Agencies, Portfolio Management and National Policy Leadership***

(Millions $)	
Planned Spending	$10.0
Total Authorities	*$11.3*
1999-00 Actual	**$10.6**

The Department develops, provides and coordinates timely, responsive, integrated and comprehensive policy advice to the Minister in support of his responsibilities to: a) give direction to, and answer in Parliament for, the Portfolio Agencies; b) enhance policy cohesion and coordination within the Portfolio; and c) exercise national policy leadership in policing and law enforcement, national security and corrections and conditional release.

Business Line Objectives

- To advise and support the Minister with respect to his responsibilities to give direction to the Agencies to ensure that they, individually and collectively, function: in accordance with overall government policies and priorities; with full respect for the fundamental rights and freedoms of Canadians and the laws of Canada; and efficiently and effectively through the Department's support of the Minister in the provision of sound direction to the Agencies.

- To contribute toward a peaceful, safe and just society, through sustaining a comprehensive policy and legislative framework for policing and law enforcement, national security and corrections and conditional release.

Key results commitments associated with Business Line 1:

Innovative strategies and better tools for law enforcement to respond to organized crime and changing crime patterns.

Measures to advance effective corrections in the interests of public safety.

Policy models that support agreements and arrangements for Aboriginal control of corrections within Aboriginal communities.

Counter-terrorism initiatives to strengthen domestic preparedness and to improve cross-border and overseas collaboration against terrorists and other criminals.

Strengthened partnerships across the criminal justice system to enhance the sharing of offender and crime-related information.

Effective engagement of citizens, all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development.

Key Results Commitment

Innovative strategies and better tools for law enforcement to respond to organized crime and changing crime patterns

Organized crime produces profound impacts on Canadian communities and threatens the integrity of our social, financial and political institutions. The effects of the drug trade, prostitution, telemarketing and credit card frauds, money laundering, and the trafficking in human beings are felt in all parts of Canada, and present significant challenges to law enforcement agencies who must be equipped with the tools and resources to develop effective responses.

The accomplishments for 1999-00 include:

The DNA Identification Act: The *Act* was proclaimed into force on June 30, 2000, establishing a national DNA data bank. The data bank contains profiles obtained from bodily substances found at unsolved crime scenes, as well as DNA samples of convicted offenders. It is maintained by the RCMP and is used to assist law enforcement agencies in solving crimes. In addition, Bill S-10 (*An Act to amend the National Defence Act, the DNA Identification Act and the Criminal Code*) was introduced to include offenders convicted in the military justice system in the national DNA data bank.

Anti-Smuggling Initiative (ASI): Introduced in 1994, the ASI provides resources for the RCMP, Department of Justice, Canada Customs and Revenue Agency, and the Department of the Solicitor General, to target smuggling and distribution networks.

The 1998/99 Performance and Accountability Review found that the ASI made a significant contribution to the capacity of the federal government to combat smuggling. Funding enhanced the border interdiction capacity of Canada Customs and allowed the RCMP to undertake the sophisticated investigations necessary to target large organized smuggling operations. There was a substantial decrease in the contraband tobacco market as a result of the implementation of the ASI, however, evidence suggests that reductions in cigarette taxes made during the same period was the most powerful tool in influencing cigarette smuggling. The review also noted that to most effectively address the smuggling of controlled goods, enforcement must be supplanted or replaced with

alternative polices, in particular taxation policies, that reduce the financial viability and attractiveness of this trade.

In June 1999, an additional $78 million was provided to support the ASI over the next four years.

The Proceeds of Crime (Money Laundering) Act: The Department coordinated national consultations on the development of anti-money laundering proposals and coordinated drafting a bill, leading to the passage of the new *Act* in June 2000. The Bill establishes specific measures to detect and deter money laundering and to facilitate the investigation and prosecution of money laundering offences. These new measures will assist police to combat organized crime and help protect financial institutions.

Integrated Proceeds of Crime (IPOC): IPOC units integrate resources and expertise of the RCMP municipal and provincial police, customs officers, Crown counsel and forensic accountants. In 1996-1997, the federal government increased the number of units from three to thirteen. In 1998-1999 this partnership broadened to include tax investigators and officials from the Seized Property Management Directorate in Public Works and Government Services Canada.

The Year Three Evaluation (1998-99) found that the creation of the IPOC units had enhanced the investigation and prosecution of proceeds of crime cases through the integration of the necessary personnel, expertise and financial resources. Prior to the creation of the IPOC units, there were insufficient awareness, funding and trained personnel to effectively undertake these lengthy and complex investigations.

Over a two-year period, the large IPOC units produced 64% of the seizures and 72% of the forfeitures. Medium units were responsible for 30% of the seizures and 25% of forfeitures. Investigations in the small units, working in less populated areas, led to 5% of the total seizures and 3% of the forfeitures. For every dollar spent on this initiative, 87 cents was generated in seizures and $1.07 in forfeitures.

At the present time there is a growing trend toward more international cooperation for foreign forfeitures.

National and international partnerships: Partnerships were enhanced to address the issue of shared responsibility for responding to organized crime through leadership and/or participation in:

- the National Coordinating Committee on Organized Crime which brought together law enforcement and government experts on organized crime to develop innovative strategies to combat this national problem. Discussions have led to cooperative police enforcement against biker gangs and other organized criminals.

- the Deputy Ministers Steering Committee on Organized Crime, co-chaired by the Deputy Solicitor General of Canada and the Deputy Solicitor General of Ontario. They will report to Federal/Provincial/Territorial Ministers in 2000-01 with recommendations on new or improved ways to combat organized (through policing, legislation, crime prevention, public information and coordinated action by jurisdiction).

- the fourth annual meeting of the Canada-U.S. Cross-Border Crime Forum. This meeting led to further collaboration and information sharing between the two countries and to enhanced bilateral efforts in the fight against transborder crime. For example:

  - A Canadian status report on recent actions to combat telemarketing fraud was the basis for a presentation to Ministers at the Forum meeting.
  - The Integrated Border Enforcement Team model (IBET), used in British Columbia and Washington State, was expanded to the east coast. The IBET is a multi-agency law enforcement team with United States and Canadian police, immigration and customs officials working together on a daily basis with local, state and provincial enforcement agencies.

- the G-8's Lyon Group on Transnational Organized Crime. This international body is a key forum for the development of international standards and coordinated law enforcement on various transnational organized crime issues. The Group produced standards for combating the trafficking and smuggling of human beings, firearms trafficking and mutual legal assistance.

- the Inter-American Drug Abuse Control Commission (CICAD) that created a Multilateral Evaluation Mechanism to evaluate national drug strategies. The mechanism is currently being used on a test basis and the results will be reported on at the Summit of Americas in April 2001.

Youth Gangs: The National Forum on Youth Gangs was held in December 1999, co-hosted by the Solicitor General and the Minister of Justice, to develop a coordinated police response for dealing with youth gangs. The Forum brought together more than 100 participants and observers, including former youth gang members. The discussions provided police with examples of effective responses to youth involvement in gangs such as the use of school liaison officers and community outreach programs.

Witness Protection Program Act: The Department supported the Department of Foreign Affairs and International Trade's key work to enhance international criminal justice. As part of a major legislative initiative in this area, amendments to the *Act* have been introduced to allow threatened witnesses from an international court or tribunal to be protected in Canada.

Peacekeeping: The Department worked with the RCMP, the Department of Foreign Affairs and International Trade and the Canadian International Development Agency to deploy RCMP and other Canadian police force members to peace support missions in Kosovo, Bosnia, Guatemala, East Timor and Haiti in cooperation with other federal departments. Through participation in these missions, the RCMP contributed to the safety and security of persons in foreign nations and strengthened Canada's reputation as key partner in international peace efforts.

For more information on policing initiatives please refer to the Departmental Performance Report for the RCMP.

Key Results Commitment

Measures to advance effective corrections in the interests of public safety.

Effective corrections is about distinguishing offenders who need to be separated from society, from those who could be better managed in the community. It is an integrated set of initiatives designed to promote public safety by providing offenders with the best opportunities of becoming law-abiding citizens. The focus is on developing the infrastructure and programs that will support the release of offenders back into the communities when they can be safely managed.

The accomplishments for 1999-00 include:

Criminal Records Act: Amendments to the *Act* came into force August 2000, enhancing the ability of the police to screen pardoned criminal records of sex offenders in order to safeguard children from previously convicted offenders who seek positions of trust. By placing a 'flag' on the records of sex offenders, police can be notified of a sealed record and can apply to the Solicitor General of Canada for examination. These changes to legislation were made in response to a recommendation of a report to F/P/T Ministers by the F/P/T Working Group on High Risk Offenders (titled Information Systems on Sex Offenders against Children and Other Vulnerable Groups).

The Corrections and Conditional Release Act (CCRA): The *Act* was proclaimed in 1992. It stipulated that five years after coming into force, a comprehensive review of the provisions and operations of the *Act* would be undertaken a Parliamentary Committee. The Department, in collaboration with CSC and NPB provided reports on studies and statistical information to the Standing Committee on Justice and Human Rights to support their review. Departmental officials appeared at the committee to provide clarifications on certain matters and answer questions, and also accompanied members of the Sub-committee on the *CCRA* on their visits to penitentiaries and attendance at parole hearings across the country. The Committee issued its report, A Work in Progress: The *Corrections and Conditional Release Act* (May 2000), and the Department, in

collaboration with CSC, NPB and the Office of the Correctional Investigator, is preparing the Government's response to the report. The response must be submitted by October 26, 2000.

Canada/New Brunswick Corrections Initiative: In collaboration with the Province of New Brunswick, CSC and NPB, the Department has continued the initiative, a unique federal/provincial agreement to collaborate in the delivery of correctional services in order to strengthen community corrections and enhance public safety. This initiative has resulted in the transfer of 280 provincial offenders to federal institutions in New Brunswick where they have received special programs to meet their treatment needs related to sexual offending, substance abuse, anger management and cognitive living skills. The federal intake assessment process has been streamlined for these transfer cases resulting in significant efficiencies in the system. The Province has invested the savings from these transfers to enhance programs and services to support the reintegration of offenders following release from institutions and other crime prevention initiatives in the community. Discussions are under way with other jurisdictions to explore possible further agreements to collaborate in delivering correctional services.

Corrections Research: Canada continues to be recognized as a world leader in corrections research. Some examples include:

- A sex offender risk assessment tool was created and validated by the Department in collaboration with Her Majesty's Prison Service in the U.K. which is being used by CSC to distinguish risk levels among federal sex offenders. It is becoming an internationally recognized standard for the field.

- In collaboration with three Provincial jurisdictions, Newfoundland, Saskatchewan and British Columbia, the Department conducted an evaluation of electronic monitoring programs. The results of this evaluation have been used in public debates about the role of electronic monitoring in sentencing and corrections, including the Symposium on Electronic Monitoring held in Toronto in April 2000.

- The Department undertook a comprehensive, quantitative review of the research literature on the relationship between length of time in prison and recidivism. The results of this review indicated that longer sentences are associated with a slight increase in the probability of recidivism, and these results have been used to inform the debate in Canada on sentencing policy.

- The Department, in collaboration with CSC, NPB and the Canadian Centre for Justice Statistics (Statistics Canada), produced the Corrections and Conditional Release Statistical Overview which summarizes key statistical information on criminal justice and corrections. The document is posted on the Department's Web site and is used by a wide audience of practitioners and the public to obtain up-to-date statistics on corrections and conditional release.

For more information on corrections and parole initiatives please refer to the Departmental Performance Reports for Correctional Service Canada and the National Parole Board.

Key Results Commitment

Policy models that support agreements and arrangements for Aboriginal control of corrections within Aboriginal communities.

With the current over-representation of Aboriginal people in the criminal justice system there is an acute need for the development of culturally appropriate community-based alternatives. A key focus is to develop innovative options to offender treatment designed with and for Aboriginal people and operated by Aboriginal communities. This will contribute to the goal of supporting safe and healthy Aboriginal communities as outlined in the Government's "Gathering Strength" Initiative.

The accomplishments for 1999/00 include:

Aboriginal Community Corrections Initiative (ACCI): The Department continued to support offender treatment within Aboriginal healing processes through a number of specific initiatives, including:

- the Biidaaban healing process on the Mnjikaning First Nation (Ontario) that supported offenders, victims and their families through the investigation phase, court process, treatment and healing. In addition, this project brought together representatives from the community, police services, crown officials, provincial officials (Corrections, Victims Services) and federal officials (Solicitor General and Justice) to develop a working partnership and co-ordinate activities.

- a cost-benefit analysis with support from the Aboriginal Healing Foundation of two healing processes (Hollow Water and Mnjikaning First Nations) that compared costs for governments to support community healing processes versus having the offender processed through the Canadian criminal justice system. Preliminary results show that for every dollar spent by the federal government on healing processes, it saves between $4.65 and $12.65 per offender. Collateral benefits include less child welfare apprehensions, a decrease in substance abuse and increased schooling for youth.

- the implementation of a strategic approach to community corrections for First Nations in Saskatchewan which has resulted in an enhanced understanding of government mandates, services and programs for Aboriginal people and a greater community involvement in the implementation of sections 81 and 84 of the CCRA.

An evaluation of the ACCI concluded that the initiative continued to be on the cutting edge of Aboriginal community corrections and the initiative was meeting its stated goals. The evaluation stated: "It is a unique and valuable program because of its commitment to allow Aboriginal communities to develop their own responses to corrections and healing."

Aboriginal Peoples Collection (APC): The Department established a publication series dedicated to Aboriginal issues, known as the Aboriginal Peoples Collection (APC). In 1999-2000 *Paths to Wellness: a Gathering of Communities Addressing Sexual Offending Behaviour* was published and distributed to more than 500 people in Canada and internationally. The publication is also available on the Solicitor General's Web site. An evaluation of the APC noted that over 80 percent of respondents agreed that the APC was a valuable source of information. The majority of respondents further agreed that these reports assist Aboriginal communities to develop positive responses to corrections-related problems and that the reports address issues identified by Aboriginal communities.

Key Results Commitment

Counter-terrorism initiatives to strengthen domestic preparedness and to improve cross-border and overseas collaboration against terrorists and other criminals.

In recent years, globalization, new and emerging technologies, and the changing nature of terrorism itself have created a complex threat environment that presents major security challenges for both Canada and allied nations.

Canada benefits greatly from intelligence, best practices and new technology that it has access to through counter-terrorism arrangements with the United States and the United Kingdom. However, this access carries with it an obligation to reciprocate in order to ensure a continued exchange in all areas. As a result, there is ongoing requirement for Canada to make credible contribution to the counter-terrorism work carried out by the three countries.

Canada already has a considerable domestic counter-terrorism deterrence and response capability. However, as the Government indicated in its response to the Report of the Special Senate Committee on Security and Intelligence, there is a need for a national strategy to strengthen existing counter-terrorism response capability. This includes the capability to respond to chemical, biological, radiological and nuclear (CBRN) terrorism.

The accomplishments for 1999/00 include:

Special Senate Committee on Security and Intelligence: The Department prepared, in partnership with other key federal departments and agencies, the official government response to the Special Senate Committee on Security and Intelligence. As the

Government indicated in its response, the Senate Report will serve to guide Government action to further strengthen Canada's national security measures in a number of key areas. This will include our borders and developing options for a national strategy to enhance our existing counter-terrorism response capability.

Lawful Access: In cooperation with other government organizations, the Department developed and implemented an action plan that will help the police maintain their lawful access capability. The action plan will facilitate the development and sharing of technical solutions that will enable the police, as part of ongoing investigations, to lawfully intercept evolving communications.

Operational Readiness Program: As part of this ongoing program, the Department, together with the RCMP, CSIS and National Defence conducted a series of information seminars and exercises. These served to promote awareness of national counter-terrorism arrangements, resources and the threat of chemical biological and nuclear terrorism. These sessions were particularly beneficial for first responders such as fire fighters, ambulance and medical personnel and police officers. Exercises were held in conjunction with major international events such as the Francophonie Summit in Moncton and the Organization of American States Foreign Ministers meeting held in Windsor to help practise and improve security arrangements.

National Counter Terrorism Plan (NCTP): Due to the changing nature of terrorist threats and activities world wide the NCTP was revised in consultation with federal departments/agencies, including the RCMP, provinces/territories, and major municipal police forces. The renewed NCTP will be distributed to all stakeholders this year. The NCTP is Canada's primary mechanism for providing an integrated policy and operational response to domestic incidents of terrorism. An important feature of the renewed plan is that it takes into account the threat of chemical, biological and radiological terrorism.

Research and Development: In partnership with the United States, the Department coordinated and co-chaired Canada's participation in bilateral arrangements devoted to research and development projects related to counter-terrorism. This work has resulted in the production of decontamination foam for use by first responders, better bomb suits for police bomb disposal experts that also provide protection against chemical and biological agents, and improvements in other forms of counter-terrorism related technology such as explosives detection.

Key Results Commitment

Strengthened partnerships across the criminal justice system to enhance the sharing of offender and crime-related information

Canadians expect that information collected by criminal justice agencies be shared readily among agencies and jurisdictions to ensure the effective and efficient administration of justice. An effective response to the public safety challenges of organized crime and effective corrections must meet these expectations while taking account of the interdependent and multi-jurisdictional nature of the criminal justice system. The issues are complex and closely linked to other justice, health, social welfare, and economic development priorities.

The Department has established an Integrated Justice Information (IJI) Secretariat responsible for the implementation of a five-year action plan on IJI, including the facilitation, coordination and negotiation of critical federal and provincial support and cooperation in the establishment of a Canada Public Safety Information Network (CPSIN). The IJI Secretariat ensures that an appropriate federal policy framework, technical infrastructure, necessary data and other technical standards, and information-sharing arrangements/partnerships are addressed for information sharing by the broader criminal justice community.

The IJI Secretariat supports the work of the Steering Committee on IJI and the Interdepartmental Working Group (IWG) on IJI, tracking and reporting on the progress of CPSIN implementation and emerging IJI issues.

Accomplishments for 1999-2000 include:

Partnerships: Membership on the Steering Committee on IJI and the IWG on IJI was broadened to include Citizenship and Immigration (C IC) and the Canada Customs and Revenue Agency. The participation of these agencies in the CPSIN initiative raises the federal partnership to nine agencies, and helps to build an important linkage in federal law enforcement information sharing. Similarly, an important partnership has been forged with the agreement of the Association of Canadian Court Administrators to join in the CPSIN initiative and address issues concerning information exchanges with crown, police and corrections.

The Department also implemented an outreach strategy that included a proposal to establish a network of Federal/Provincial/Territorial IJI Champions and interlocutors to facilitate national consultations on IJI issues. Provincial and Territorial officials have agreed to this approach, paving the way for early discussions on key justice information exchange issues, collaborative initiatives and direction.

Strategic Policy Development: The Department initiated the first phase of its development of an IJI policy framework by launching in-house and contracted research into federal systemic, cultural and technical barriers to information-sharing, as well as a scan of IJI initiatives world-wide. This research has provided the basis for future consultations regarding a national strategy for IJI, as well as informed federal decision-makers regarding lessons learned and their impact on IJI public policy development. A proposal for a performance measurement framework for CPSIN was also developed.

Technical Integration of CPSIN: To facilitate the technical integration of CPSIN, the Department worked with its IJI partners to establish a CPSIN Data Standards Secretariat to define and build acceptance for common data standards within the criminal justice system. This is a fundamental step in the technical linkages underpinning CPSIN.

Consultations: The Department along with Portfolio Agencies was involved in consultative meetings with other key Justice stakeholders to introduce the federal IJI Action Plan and gain insights on the necessary elements of a successful national strategy for IJI.

Key Results Commitment

Effective engagement of citizens, all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development

The Department is committed to collaborative relationships with its partners to advance the Government's public safety priorities. Our partners include the Portfolio agencies, all levels of government, international organizations and the private and voluntary sector.

Accomplishments for 1999-2000 include:

Portfolio Planning and Coordination: Environmental scanning and priorities planning processes are undertaken on a regular basis to support coordinated public policy development across the Portfolio and to provide direction for Portfolio initiatives. A major achievement over the reporting period involved the collaboration of the Department and Portfolio Agencies with other federal partners in the development of a *Public Safety Progress Report* for Cabinet in May 2000 which took stock of federal accomplishments, planned initiatives as well as the continuing public safety-related challenges and pressures.

The Department also worked with the Department of Justice and Statistics Canada to support the collection and sharing of common crime reporting data and provided financial support toward the development of the Canada Policy Research Networks "Public Dialogue", a citizen engagement tool.

Voluntary sector support: The Department actively supports 14 national voluntary organizations (NVOs), who work in partnership with the Portfolio to fulfill objectives through the provision of policy advice, public education activities, and community participation in criminal justice service delivery and reform.

Consultations: The Department along with the Portfolio Agencies is involved in annual consultative meetings with the National Associations Active in Criminal Justice, the Corrections Roundtable with NVOs, and other NVO workshops to discuss ways of strengthening relationships and further engaging the voluntary sector.

Business Line 2: First Nations Policing Program

(Millions $)	
Planned Spending	$59.7
Total Authorities	*$59.3*
1999-00 Actual	**$58.1**

The Department is responsible for the implementation, maintenance and development of the First Nations Policing Program within the framework of the First Nations Policing Policy.

The implementation of the First Nations Policing Policy provides practical ways to improve the administration of justice for First Nations through the establishment and maintenance of policing services that are professional, effective, and responsive to the particular needs of First Nations and Inuit communities.

Business Line Objective

To contribute to the improvement of social order, public security and personal safety in First Nations and Inuit communities through the implementation of the First Nations Policing Policy (FNPP).

Key results commitments associated with Business Line 2:

Enhanced governance and accountability in First Nations police services and police governing authorities.

Tripartite policing agreements with First Nations Communities.

Innovative approaches in First Nations policing strategies in the areas of crime prevention, domestic/family violence and youth crime.

Key Results Commitment

Enhanced governance and accountability in First Nations police services and police governing authorities

With more than 120 policing agreements for First Nations police services which are at various stages of development, there is therefore a need to provide enhanced technical, policy and research support to these police services and their police governing authorities to ensure their continued viability, effectiveness and accountability.

Financial controls and community accountability have been strengthened through the requirement for annual audited financial statements, and the continuing implementation of a five-year audit cycle for major self-administered police services.

The accomplishments for 1999/00 include:

Training and Development: The skills of police governing authorities and First Nations Chiefs of Police were enhanced by various initiatives such as:

- focus groups with five representative First Nations police governance authorities to determine how they measure their effectiveness and that of their police services, as well as to identify their training requirements. The results of the focus groups will be incorporated into a project on enhancing police governance in First Nation communities.

- training for public security committees in Québec on roles and responsibilities, community policing and measuring community effectiveness. Reference materials were developed and community members were selected and trained to teach these concepts in their own communities.

- a national police governing authorities conference in Calgary in November 1999 that brought together police governing authorities from across the country to look at such issues as roles and responsibilities and enhancing financial accountability.

- the development and delivery of pilot courses for First Nations Chiefs of Police at the Institut de police du Québec, which will eventually lead to a course with university accreditation, and the ongoing development of a national three-week program which will be offered in November 2000 at the Canadian Police College. These training programs fill a void because they recognize the special circumstances of chiefs of police who are responsible for delivering policing services to First Nations communities.

Policing Standards: A process to establish standards for First Nations policing was launched with the First Nations Chiefs of Police Association and the Quebec Association of First Nations Chiefs of Police. This process, which is at a very early stage and which will take time to fully develop, builds on the desire of First Nations police to ensure that they deliver the best service possible and will include an assessment of whether community expectations are being met.

Research: A literature review was undertaken on effectiveness measures for police services and police governance authorities, and the challenges and trends in First Nations policing that will have an impact on effectiveness measures and community satisfaction. This will form the basis for a research framework for a nation-wide series of case studies.

Key Results Commitment

Tripartite policing agreements with First Nations Communities.

Demand for new policing agreements, as well as policing infrastructure, is growing across the country. One of the key reasons is that there is growing recognition and acceptance that a well-established police service is crucial to the health and integrity of a community.

The accomplishments for 1999/00 include:

- Three new policing agreements were negotiated with First Nations and provinces bringing the total to 123 signed agreements as of March 31, 2000. In addition, 51 existing agreements were extended or renegotiated.

Key Results Commitment

Innovative approaches in First Nations policing strategies in the areas of crime prevention, domestic/family violence and youth crime .

Demographically, Aboriginal youth are and will remain a significant force. It is projected that, by 2011, the 20-24 age group will be the largest segment of the Aboriginal population, with the 15-19 age group as the second largest. In light of these trends, First Nations police services have an important role in implementing proactive approaches to crime prevention.

The accomplishments for 1999/00 include:

Partnerships: The Department participated in discussions with the Department of Justice on issues such as crime prevention, victimization, youth justice and restorative justice. Such participation ensured that the benefits of First Nations policing were taken into account in broader policy discussions.

Enhanced relationships between police and urban Aboriginal people to reduce conflict and promote mutual understanding were facilitated through contributions to various off-reserve projects, for example, police-youth mentoring activities and the production of a video on youth gang diversion.

A "train the trainers" course was held to support the coordination and delivery of the annual family violence course offered to police officers by the First Nations Chiefs of Police Association with funding from Solicitor General Canada.

Business Line 3: Office of the Inspector General, CSIS

(Millions $)	
Planned Spending	$.7
Total Authorities	*$.5*
1999-00 Actual	**$.4**

The office of the Inspector General of CSIS is established by the *Canadian Security Intelligence Service Act*. The Inspector General has right of access to CSIS information and serves as the Solicitor General's internal auditor for CSIS operational activities. The office of the Inspector General regularly monitors the Service's compliance with its operational policies; reviews CSIS operational activities for compliance with law, other authorities, controls and standards governing the performance of these operational activities; and provides classified reports in support of the Inspector General's advice and a statutorily required Certificate to the Minister regarding these matters. Special reviews may also be conducted at the direction of the Minister, Security Intelligence Review Committee (SIRC), or on the Inspector General's own initiative.

Business Line Objectives

- To ensure that the Minister is well equipped to discharge his overall accountability for the Canadian Security Intelligence Service.

- To provide the Minister with an independent means of assurance that the operational activities of the Service reviewed by the IG comply with the *CSIS Act*, ministerial directions and CSIS operational policy.

The Inspector General assumed office on September 1, 1999. Since that time, the focus has been on developing a professional relationship with CSIS; on personnel recruitment; and on becoming well-informed about CSIS' operational activities.

Because the Inspector General's position was vacant during the period covered by the Director of CSIS's 1998-1999 report to the Solicitor General, a Certificate was not issued. A Certificate will be issued by the Inspector General for the Director's 1999-2000 report.

The certificate by the Inspector General states the extent to which he is satisfied with the Director of CSIS' annual report to the Solicitor General.

Business Line 4: Executive Services and Corporate Support

(Millions $)	
Planned Spending	$10.9
Total Authorities	*$14.0*
1999-00 Actual	**$13.7**

This business line is composed of Executive Services, Communications Group, Corporate Services and the Legal Services Unit. These organizations support the Deputy Solicitor General in advising and supporting the Solicitor General on Portfolio-wide issues ranging from communications, corporate management, legal issues, parliamentary business, Cabinet liaison, Ministerial correspondence, Access to Information and Privacy as well as Ministerial briefings.

Business Line Objectives

- To support the Deputy Solicitor General in his/her responsibility to advise and support the Solicitor General in the management and control of the Department and Solicitor General Portfolio and in his responsibilities in Parliament, Cabinet and those defined by law.

- To provide services which support the internal management and operations of the Department and three Portfolio review agencies (RCMP External Review Committee, RCMP Public Complaints Commission and the Office of the Correctional Investigator) in meeting their goals and objectives efficiently and effectively.

- To continue to further public education and awareness on Ministerial and Portfolio issues.

The accomplishments for 1999/00 include:

Human Resource Management: The first Human Resources Plan for 1997-2000 was completed with 92.5% of the planned activities completed and the remaining items initiated. The 2000-2003 Human Resources Plan, entitled "People, Policy and Values", was prepared and distributed to employees in April 2000. The plan was developed in consultation with employees and took into account the results of the 1999 Public Service wide employee survey and an internal departmental survey undertaken in 1998. The plan, in keeping with the Clerk of the Privy Council's Annual Report, lays out specific initiatives to further improve career management, continuous learning, retention, recruitment, diversity and creating a workplace of choice. These initiatives will build on the earlier plan to further strengthen the Department's policy and coordination capacity within the Portfolio.

A Workforce Analysis and Employment Systems Review was conducted in 1999. As a result of the review, the following initiatives will be implemented in the Department:

- diversity training will be provided to managers this fiscal year;
- employment equity will be discussed the departmental Human Resources Committee on a regular basis;
- clear management commitments toward increasing diversity and representation have been included in all senior management's Performance Management Agreements;
- requests for referrals from the Public Service Commission for staffing positions, will focus on target groups; and
- employees involved in interviewing potential candidates will be briefed on awareness and sensitivity to cultural differences.

Implementation of the Universal Classification System continued with the Department meeting all established deadlines for revised position descriptions in accordance with the standards.

Financial Systems: In accordance with the government's Financial Information Strategy, the Department implemented a new financial system in March 1999. The Department partnered with the RCMP to share the common infrastructure and to jointly address the opportunities and challenges that come with implementing and using a new financial system. Extensive training for the system was provided to all employees over the past year. As well, detailed management information reports for departmental managers were developed.

Audit and Evaluation: The departmental 1999-2004 Long Range Review Plan was approved by the Management Review Committee. The plan's focus is to respond to the review requirements of the Department, to strengthen management participation in all phases of the review process and to enhance the operation of the Department through timely follow-up to recommendations for improvement.

Public Education: The Department's public Internet site continues to provide a cost-effective way of disseminating information on a wide variety of criminal justice issues. As of June 30, 2000 the Department's site had recorded over 2.6 million "hits" since it was launched in March 1996. Corrections issues continue to attract the most hits.
Executive Services: Continued support was provided to the Deputy Solicitor General in his/her responsibility to advise and support the Solicitor General in the management and control of the Department and Portfolio.

Year 2000 Readiness: The Department established and chaired a Portfolio-wide committee on Year 2000 readiness. The purpose of this committee was to support the Minister in ensuring Year 2000 readiness across the Portfolio. The committee was chaired by the Director General, Corporate Services and served as the coordinating group for responses to central agency requests regarding Year 2000 readiness. Through this committee, the Department and Agencies were able to respond effectively to requests and actions required. The transition went according to plan and as a result the Portfolio did not experience any delays or problems with the rollover.

Section III: Consolidated Reporting

Sustainable Development Strategy (SDS)

The following table identifies highlights the Department's key SD-related accomplishments for the period ending March 31, 2000.

Goals	Objectives	Highlights of Progress to Date
To minimize solid waste from the Department's operations.	Reduce amount of waste to be land filled.	• *A waste audit completed in March 2000 revealed 84% of waste is being diverted from landfill (compared with our target of 75%).*
Maintain high performance of environmental procurement.	Continue to monitor the proportion of green products purchased.	• *Implementation of a new financial management system prevented the Department from collecting data on green procurement. This will be remedied in the next fiscal year.*
Maximize staff and stakeholders awareness in sustainable development.	Promote SD awareness.	• *The Department established a SD Working Group that meets regularly.* • *A consultation meeting was held in September 1999 to assess the lessons learned from the Department's first SDS.* • *Environmental issues are an agenda item at the Building Accommodation Committee meetings.*
	Frequent contact and feedback.	• *The Department's "green" intranet site is available to all departmental personnel.*

Goals	Objectives	Highlights of Progress to Date
Secure departmental commitment to sustainable development.	Commit resources to SD.	• *The Department continues to participate in the Interdepartmental Network on Sustainable Development as well as the Federal Sustainable Development Strategy for the North Working Group.*
	Establish policies	• *The Department's printing policy was updated to include SD concepts.*
	Develop an environmental management system to implement the SDS.	• *A draft SD vision statement for the Department was developed.* • *A capacity audit was conducted by the CESD and the Department rated high in its capacity to manage its SDS commitments– deficiencies noted during the audit were addressed, including:* – *Improved documentation on the SD Management System and control procedures for SD has been completed.* – *Inclusion of a review of the SDS has been identified in the Long Range Management Review Plan.* – *Regular reporting to Senior Management on SDS implementation and development.*
Target environmental issues impacted upon by organized crime.	Identify issues.	• *Discussions on the scope of the issue continue with Environment Canada, the RCMP, Canada Customs and Revenue Agency, Foreign Affairs on the scope of organized crime involvement in environmental crime; issues have been considered in the context of discussions of organized crime activities and priorities for line departments.*

Goals	Objectives	Highlights of Progress to Date
	Consult	• *Environmental crime issues remain under discussion in the G-8 Senior Experts Group on Transnational Crime, from a law enforcement perspective. Decisions on any future projects through this forum to be made by line agencies.*
To establish and maintain policing services that are professional, effective and responsive to the particular needs of First Nations and Inuit Communities.	Establish police services via agreements.	• *123 tripartite agreements covering 317 First Nation communities and 228,000 people, with high demand for additional future agreements.*

The Environmental Coordinator for the Department is Debi Cuerrier, Director Administration who can be reached by phone at 993-4348 or by e-mail at cuerrid@sgc.gc.ca for further information. A more detailed progress report is available upon request.

Section IV: Financial Performance

This section provides an overview of the Department's financial performance for the fiscal year 1999/2000.

The Department's financial resources include salaries, operating and maintenance and grants and contributions. As noted on the chart below, 54% of the actual expenditures in 1999/00 were for grants and contributions with the largest share of grants and contributions (93%) relating to the First Nations Policing Program.

When reading these financial tables please note the following:

1) The term "Planned Spending" represents the original appropriations as tabled in the 1999/00 Main Estimates.
2) The term "Total Authorities" represents Planned Spending plus new authorities such as Supplementary Estimates.
3) The Actual Expenditures reflected in the following tables are based on the expenditures reflected in the Public Accounts.
4) For accounting purposes, the total Employee Benefits for the Department are included under the Executive Services and Corporate Support Business Line.
5) Please note that some columns do not add due to rounding.

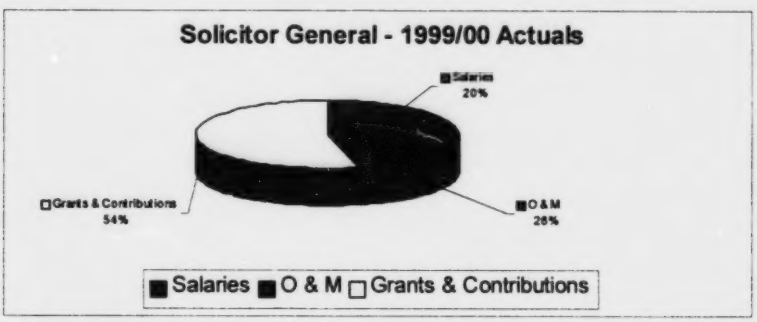

Financial Table 1

Summary of Voted Appropriations

Authorities for 1999-00 – Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority (millions of dollars)

Vote		1999-00		
		Planned Spending	Total Authorities (1)	Actual
	Program Name			
1	Operating Expenditures	18.8	36.4	35.3
5	Grants and Contributions	60.0	46.0	44.7
(S)	Solicitor General – Salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1
(S)	Contributions to employee benefits plans	2.4	2.8	2.8
Total Department		**81.3**	**85.2**	**82.8**

Notes:

1. Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 2

Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending (millions of dollars)

Business Line	FTE's	Operating	Capital	Grants & Contributions	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Advice to the Solicitor General	86	7.1	0.0	3.0	10.0	-	10.0
(total authorities)	*88*	*8.1*	*0.2*	*3.0*	*11.3*	-	*11.3*
(Actual)	**87**	**7.6**	**0.2**	**2.8**	**10.6**	-	**10.6**
First Nations Policing	29	2.6	0.0	57.0	59.7	-	59.7
(total authorities)	*29*	*16.3*	*0.0*	*43.0*	*59.3*	-	*59.3*
(Actual)	**28**	**16.2**	**0.0**	**41.9**	**58.1**	-	**58.1**
Office of the Inspector	9	.7	0.0	0.0	0.7	-	0.7
General of CSIS *(total authorities)*	*9*	*.4*	*0.0*	*0.0*	*0.5*	-	*0.5*
(Actual)	**6**	**.4**	**0.0**	**0.0**	**0.4**	-	**0.4**
Executive Services and	93	10.9	0.0	0.0	10.9	-	10.9
Corporate Support *(total authorities)*	*93*	*13.5*	*0.5*	*0.0*	*14.0*	-	*14.0*
(Actual)	**108**	**13.1**	**0.5**	**0.0**	**13.7**	-	**13.7**
TOTALS (planned)	217	21.3	0.0	60.0	81.3	-	81.3
(total authorities)	*219*	*38.3*	*0.8*	*46.0*	*85.2*	-	*85.2*
(Actual)	**229**	**37.3**	**0.8**	**44.7**	**82.8**	-	**82.8**
Cost of services by other Departments							2.8
							2.8
							2.8
Net cost of the Department							84.1
							88.0
							85.6

Notes:
1. Operating includes contributions to employee benefit plans and Minister's allowances.
2. Employee Benefit Plan expenditures of $2.8 million are reflected in the Executive Services and Corporate Support business line.

Financial Table 3

Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)					
			1999-00		
Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Advice to the Solicitor General	10.4	9.0	10.0	11.3	10.6
First Nations Policing	51.4	55.8	59.7	59.3	58.1
Office of the Inspector General of CSIS	0.9	0.6	0.7	0.5	0.4
Executive Services and Corporate Support	8.9	13.0	10.9	14.0	13.7
TOTALS	**71.6**	**78.4**	**81.3**	**85.2**	**82.8**

Notes:
Resources include contributions to employee benefit plans and Minister's allowances.

Financial Table 4

Resource Requirements by Organization and Business Line

Comparison of 1999-00 Planned Spending and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Business Line ($ millions)

		Business Lines				
Organization		**Advice to the Solicitor General**	**First Nations Policing**	**Office of the Inspector General, CSIS**	**Executive Services and Corporate Support**	**TOTALS**
Senior Assistant Deputy Solicitor General Policing & Security	(Planned)	0.4				0.4
	(Authorized)	*0.4*				*0.4*
	(Actual)	**0.4**				**0.4**
Policing & Law Enforcement		2.6				2.6
		3.0				*3.0*
		2.7				**2.7**
National Security		1.0				1.0
		1.1				*1.1*
		1.1				**1.1**
Assistant Deputy Solicitor General Corrections & Aboriginal Policing		0.3				0.3
		0.3				*0.3*
		0.3				**0.3**
Corrections		2.1				2.1
		2.1				*2.1*
		2.2				**2.2**
Aboriginal Policing			59.7			59.7
			59.3			*59.3*
			58.1			**58.1**
Policy Portfolio & Coordination		3.2				3.2
		3.2				*3.2*
		2.9				**2.9**
Integrated Justice		0.4				0.4
		1.2				*1.2*
		1.0				**1.0**

(Continued following page)

Financial Table 4 (continued)

Business Lines						
Organization		**Advice to the Solicitor General**	**First Nations Policing**	**Office of the Inspector General, CSIS**	**Executive Services and Corporate Support**	**TOTALS**
Office of the Inspector General of CSIS	(Planned)			0.7		0.7
	(Authorized)			*0.5*		*0.5*
	(Actual)			**0.4**		**0.4**
Deputy Solicitor General/ Executive Services					2.8	2.8
					3.2	*3.2*
					3.4	**3.4**
Corporate Services					7.3	7.3
					10.1	*10.1*
					9.7	**9.7**
Communications					0.8	0.8
					0.7	*0.7*
					0.6	**0.6**
TOTALS		10.0	59.7	0.7	10.9	81.3
		11.3	*59.3*	*0.5*	*14.0*	*85.2*
		10.6	**58.1**	**0.4**	**13.7**	**82.8**
% of TOTAL		**12.8%**	**70.2%**	**0.5%**	**16.5%**	**100%**

1. Resources include contributions to employee benefit plans and Minister's allowances.
2. EBP of $2.4 million in Planned amounts and $2.8 million in Actual and Authorized Spending are included in Corporate Services in the Departmental Performance Report. In the Report on Plans and Priorities, these amounts have been allocated by business line.

Financial Table 5

Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line (millions of dollars)					
			1999-00		
Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending	Total Authorities	Actual
GRANTS					
Advice to the Solicitor General	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Total Grants	**1.8**	**1.8**	**1.8**	**1.8**	**1.8**
CONTRIBUTIONS					
Advice to the Solicitor General	0.8	0.9	1.2	1.2	1.0
First Nations Policing	36.3	39.5	57.0	43.0	41.9
Total Contributions	**37.1**	**40.5**	**58.2**	**44.2**	**42.9**
Total Transfer Payments	**38.9**	**42.3**	**60.0**	**46.0**	**44.7**

Financial Table 6

Contingent Liabilities

Contingent Liabilities (millions of dollars)	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 1998	March 31, 1999	Current as of March 31, 2000
Claims and Pending and Threatened Litigation			
Litigation	1.0	1.1	1.1
Total	**1.0**	**1.1**	**1.1**

Section V: Overview

A. Portfolio Overview

Roles, and Responsibilities of the Solicitor General Portfolio

The Solicitor General is responsible within the Government of Canada for policing and law enforcement (including Aboriginal policing), national security, corrections and conditional release.

The Portfolio is comprised of the Department and four Agencies: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Correctional Service of Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB). There are also three review bodies: the RCMP External Review Committee, the RCMP Public Complaints Commission and the Office of the Correctional Investigator. Together, these organizations have a combined budget of over $3.1 billion and over 34,000 employees. Each Portfolio Agency, with the exception of CSIS, prepares an individual Performance Report outlining their individual accomplishments and key results.

The Department, Portfolio Agencies and Review Bodies each contribute, specifically and collectively, to the protection of the public and to the maintenance of a just, peaceful and safe society.

- The **Department** provides advice and support to the Solicitor General with respect to his responsibility for the provision of direction to the Agencies; enhancement of policy cohesion and coordination within the Portfolio; his accountability to Parliament for the Agencies; for his national leadership role in the federal activities in policing, security, corrections and conditional release; and in his role as the Minister responsible for Aboriginal policing.

- The **Royal Canadian Mounted Police** enforce Canadian laws, prevents crime and maintains peace, order and security. The RCMP has responsibility to: prevent, detect and investigate offences against federal statutes; maintain law and order, and prevent, detect and investigate crime in the provinces, territories and municipalities where the Force has a policing contract; provide investigative and protective services to other federal departments and agencies; and provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

- The **Canadian Security Intelligence Service** provides security intelligence to the Government. CSIS collects, analyzes and retains information and intelligence on activities that may be suspected of constituting threats to the security of Canada; reports to and advises the Government in relation to these threats; and provides security assessments.

- The **Correctional Service of Canada** administers sentences of convicted offenders sentenced to imprisonment for two years or more. It also prepares offenders for their return as useful citizens to the community. CSC provides services across the country to offenders within correctional institutions and in the community.

- The **National Parole Board** is an independent administrative body, which grants, denies and controls the conditional release of inmates from federal penitentiaries, and recommends the exercise of the Royal Prerogative of Mercy and the granting of pardons. In addition, NPB exercises the same powers and responsibilities, with the exception of the granting of temporary absences, for provincial inmates in provinces and territories without their own parole boards.

- The **RCMP External Review Committee** reviews certain types of grievances, formal disciplinary and discharge and demotion appeals referred by the RCMP. This Committee, which reports annually to Parliament, is a neutral third party providing an independent and impartial review of cases. The Committee may institute hearings, summon witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The findings and recommendations of either the Chairman or Committee are sent to the parties and to the Commissioner of the RCMP.

- The **RCMP Public Complaints Commission** reviews public complaints regarding the conduct of the RCMP in an open, independent and objective manner. The Commission provides information to the public regarding its mandate and services, reviews and investigates complaints regarding the conduct of RCMP members, holds public hearings, prepares reports, including findings and recommendations, and conducts research and policy development to improve the public complaints process.

- The **Office of the Correctional Investigator** conducts investigations into decisions, recommendations, acts or omissions of the Commissioner of Corrections or any person under the control and management of, or performing services on behalf of the Commissioner, that affect offenders, either individually or as a group. The Office of the Correctional Investigator is independent of CSC and may initiate an investigation on receipt of a complaint by or on behalf of an offender, at the request of the Minister or on its own initiative.

SOLICITOR GENERAL PORTFOLIO

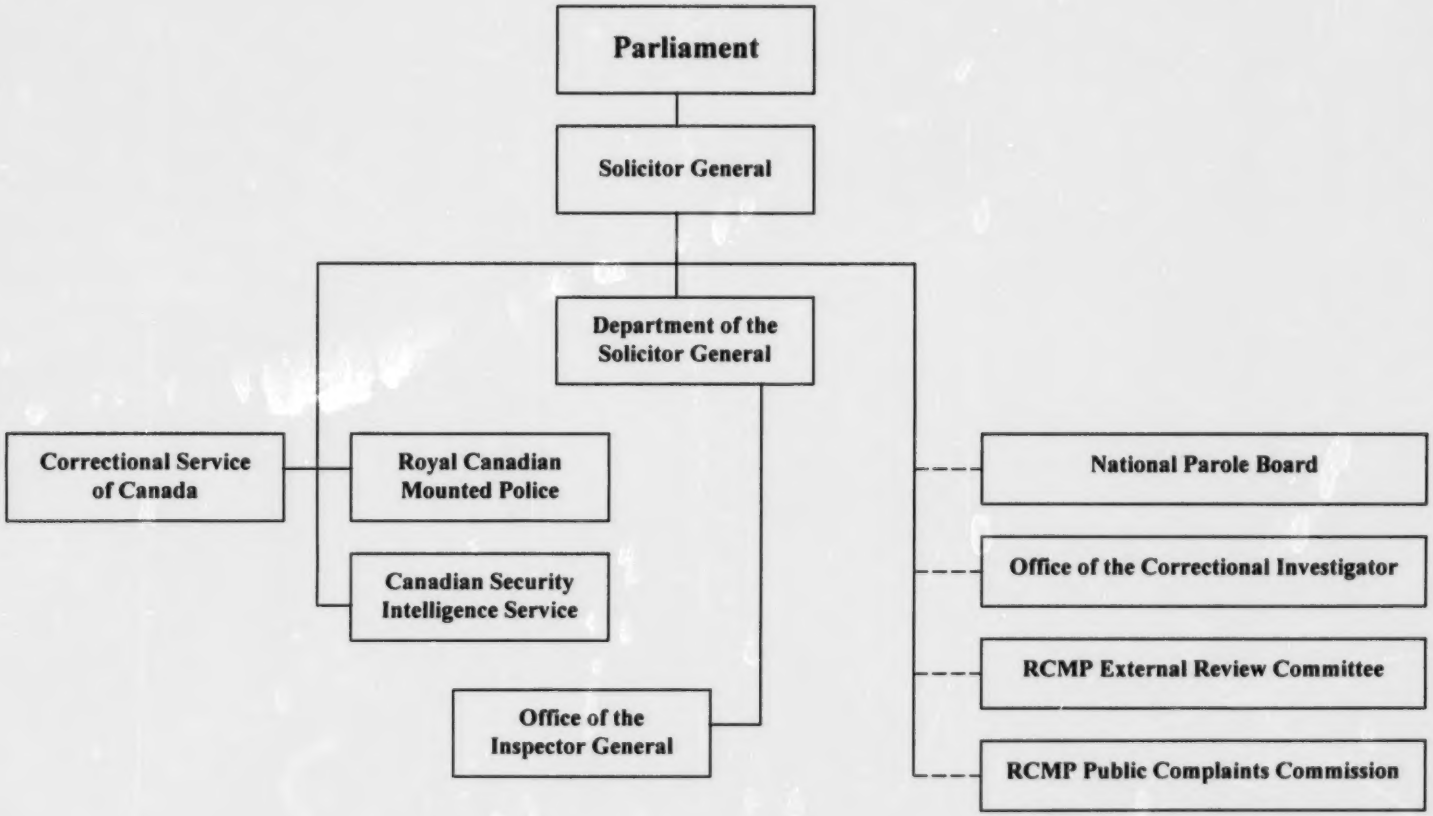

B. Departmental Overview

Roles and Responsibilities

The *Government Organization Act* (1966) established the Department of the Solicitor General. *The Department of the Solicitor General Act* provides for the appointment of a Solicitor General with responsibilities for the management of the Department. In addition, the *Act* stipulates that the Solicitor General's powers, duties and functions extend to and include all matters over which Parliament has jurisdiction, and that are not assigned to any other department, relating to: a) reformatories, prisons and penitentiaries; b) parole, remissions, statutory release and long term supervision, within the meaning of the *Corrections and Conditional Release Act*; c) the Royal Canadian Mounted Police; and d) the Canadian Security Intelligence Service.

The primary objective of the Department is to contribute to the public safety of Canadians through the promotion and maintenance of a just, peaceful and safe society.

To this end, the Department advises and assists the Solicitor General in:

- providing effective direction to the Portfolio Agencies;
- enhancing policy cohesion and coordination across the Portfolio;
- exercising strategic, long-term, national leadership in policing and law enforcement, national security, corrections and conditional release;
- implementing the First Nations Policing Policy through the negotiation, administration, maintenance and evaluation of tripartite policing agreements with provincial, territorial and First Nations governments; and
- answering in Parliament for the Portfolio.

Departmental Organization

The Department of the Solicitor General is a small, strategic and policy-focused centre. Its primary role is to support the Solicitor General with strategic policy advice in the areas of policing, national security, corrections and parole. It also has continuing responsibility for First Nations policing. While the Portfolio Agencies offer operational expertise, the Department develops portfolio-wide strategic policy advice and provides leadership and facilitation from an overall government perspective.

The Department is headed by the Deputy Solicitor General (DSG) and its roles and responsibilities derive from the Deputy's responsibility to provide advice, support and information to the Solicitor General on all aspects of his mandate, including the coordination of the Portfolio. The Deputy Solicitor General is the principal policy advisor to the Minister. In 1999/00 the Department had approximately 217 employees and expenditures of $82.8 million of which $58.1 million was devoted to Aboriginal policing.

The Department also provides administrative and management support services for the Solicitor General program as well as three Portfolio Review Agencies: the RCMP External Review Committee, the RCMP Public Complaints Commission and the Office of the Correctional Investigator.

Business Lines

In support of its mandate and to achieve the results expected, the Department of the Solicitor General has established four business lines:

- *Advice to the Solicitor General Regarding Ministerial Direction to the Agencies, Portfolio Management and National Policy Leadership*
- *First Nations Policing Program*
- *Office of the Inspector General, CSIS*
- *Executive Services and Corporate Support*

ORGANIZATIONAL CHART

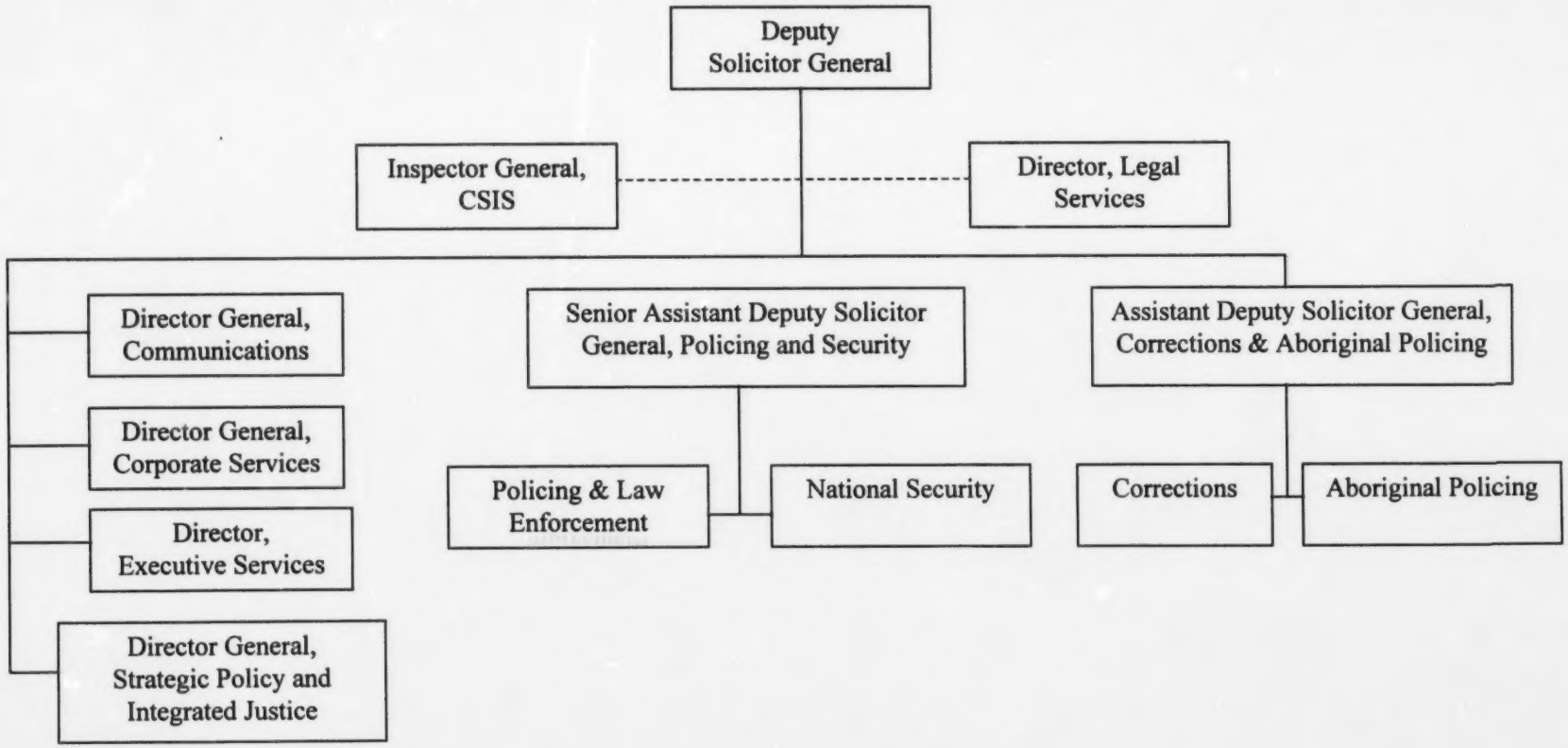

Section VI: Other Information

Contacts for Further Information

Name	Title	Tel. No.	Fax No.
Nicole Jauvin	Deputy Solicitor General	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Senior Assistant Deputy Solicitor General, Policing and Security	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Assistant Deputy Solicitor General, Corrections and Aboriginal Policing	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Yvette Aloisi	Director General, Policing & Law Enforcement	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Director General, National Security	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Director General, Corrections	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Director General, Aboriginal Policing	(613) 990-2666	(613)991-0961
Greg Wright	Director General, Strategic Policy &Integrated Justice	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Maurice Archdeacon	Inspector General (CSIS)	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	A/Director General, Communications	(613) 991-2800	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Director General, Corporate Services	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Director, Executive Services	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Paul Dubrule	Legal Services	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Departmental Address: 340 Laurier Avenue West Ottawa, Ontario K1A 0P8			
Departmental Home Page Address: http://www.sgc.gc.ca			
Library and Reference Centre: (613) 991-2787			

Legislation Administered by the Department of the Solicitor General

The Solicitor General has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Canadian Security Intelligence Service Act	R.S., c. C-23, as amended
Corrections and Conditional Release Act	S.C., 1992, c. 20, as amended
Criminal Records Act	R.S., c. C-47, as amended
Department of the Solicitor General Act	R.S., c. S-13, as amended
DNA Identification Act	S.C., 1998, c. 37, as amended
Prisons and Reformatories Act	R.S., c. P-20, as amended
Royal Canadian Mounted Police Act	R.S., c. R-10, as amended
Royal Canadian Mounted Police Pension Continuation Act	R.S.C., 1970, c. R-10, as amended
Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act	R.S., c. R-11, as amended
Transfer of Offenders Act	R.S., c. T-15, as amended
Witness Protection Program Act	S.C., 1996, c. 15

The Solicitor General shares responsibility to Parliament for the following Acts:

Canadian Peacekeeping Service Medal Act (ss. 7(2))	S.C. 1997, c. 31
Citizenship Act (s. 19.3)	R.S., c. C-29, as amended
Controlled Drugs and Substances Act (s. 55(2), 57)	S.C., 1996, c. 19
Criminal Code (ss. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)	R.S., c.C-46, as amended
Employment Equity Act (ss. 41(6))	S.C. 1995, c.44
Excise Act (s. 66)	R.S., c. E-14, as amended
Extradition Act *(ss. 66,77,78,79)*	S.C. 1999, c.18
Firearms Act (ss. 82, 93)	S.C., 1995, c. 39
Immigration Act (ss. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	R.S., c. I-2, as amended
National Defence Act (ss. 276.3(2) & (3)	R.S., c. N-5, as amended
Public Sector Pension Investment Board Act *(ss. 4,10,14,25,36,37,39,44,45,47,48)*	S.C. 1999, c.34
Security Offences Act (ss. 6)	R.S., c. S-7
Statistics Act (s. 29)	R.S., c. S-19, as amended

Index

A

Aboriginal Community Corrections Initiative, 13
Aboriginal Peoples Collection, 14
Anti-Smuggling Initiative, 1, 8
Audit and Evaluation, 24

C

Canada/New Brunswick Corrections Initiative, 12
Canadian Security Intelligence Service, 1, 21, 37, 40
citizen engagement, 1, 4, 17
Correctional Service of Canada, 1, 37, 38
Corrections and Conditional Release Act, 11, 40, 44
corrections research, 12
Criminal Records Act, 11

D

DNA Data Bank, 1, 8

E

effective corrections, 1, 4, 5, 7, 11
Executive Services, 22, 24, 29

F

Financial Systems, 23
First Nations Chiefs of Police, 19, 20, 21
First Nations police services, 5, 19, 20

H

Human Resource Management, 23

I

Inspector General of CSIS, 21
Integrated Proceeds of Crime, 9
integrating justice information systems, 1, 4

L

lawful access, 3, 15

M

money laundering, 8, 9

N

National Counter Terrorism Plan, 15
National Parole Board, 1, 13, 37, 38

O

Office of the Correctional Investigator, 12, 22, 37, 38, 41
Operational Readiness Program, 15
organized crime, 1, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 26

P

partnerships, 5, 8, 9, 16, 21
Peacekeeping, 11
police governing authorities, 5, 18, 19
Policing Standards, 20
public education, 18, 23, 24
public safety, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12, 17, 40

R

RCMP, 1, 8, 9, 11, 15, 23, 26, 37, 38
  External Review Committee, 22, 37, 38, 41
  Public Complaints Commission, 22, 37, 38, 41
research and development, 15

S

Social Union Framework Agreement, 4
Special Senate Committee on Security and Intelligence, 14
Sustainable Development Strategy, 25, 26

T

terrorism, 1
Tripartite policing agreements, 5, 18, 20, 40

W

Witness Protection Program Act, 10

Y

Year 2000 Readiness, 24
youth gangs, 10

BUDGET DES DÉPENSES

Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/74-2000
ISBN 0-660-61367-0

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Solliciteur général Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2000

Hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DU MINISTRE **1**

PARTIE II : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE **3**

CADRE D'ACTION 3
TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE RÉSULTATS 4
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 8

PARTIE III : RAPPORTS CONSOLIDÉS **29**

PARTIE IV : RENDEMENTS FINANCIERS **33**

PARTIE V : APERÇU **41**

A. APERÇU DU PORTEFEUILLE 41
B. APERÇU DU MINISTÈRE 45

PARTIE VI : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **49**

INDEX **53**

Partie I : Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du Ministère du solliciteur général pour la période se terminant le 31 mars 2000. Ce rapport a pour objectifs de décrire les priorités stratégiques du Ministère et de fournir une indication claire des résultats auxquels nous sommes parvenus par rapport aux plans que nous avions en 1999-2000.

Le Ministère fait partie du Portefeuille du solliciteur général, qui comprend la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen. Le Portefeuille joue un rôle de premier plan dans le système de justice pénale canadien, dans les domaines de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. En exerçant son rôle, le Ministère formule à mon intention des conseils stratégiques et il encourage et assure la cohésion et la coordination des politiques dans l'ensemble du Portefeuille.

La sécurité du public constitue la mission de mon Portefeuille et c'est un objectif prioritaire du gouvernement depuis 1993. Il s'agit d'un facteur essentiel à l'équilibre économique et social de notre pays. Nous avons exprimé dans le Discours du trône notre volonté de faire en sorte que tous les citoyens puissent continuer à vivre dans l'un des pays les plus sûrs au monde. Le budget fédéral publié en février 2000 a confirmé cette intention en affectant des fonds supplémentaires pour aider le Portefeuille à poursuivre ses quatre objectifs stratégiques, soit *la lutte contre le crime organisé, la promotion de services correctionnels efficaces, l'intégration des systèmes d'information de la justice et l'encouragement à donner à la participation des citoyens.* Ces fonds supplémentaires vont nous permettre de nous doter des ressources humaines et matérielles dont nous aurons besoin au cours des prochaines années pour continuer d'assurer la sécurité de la population.

Au cours du dernier exercice, nous avons fait des progrès constants dans la poursuite des objectifs du gouvernement en matière de sécurité publique. Ces progrès sont attribuables dans une large mesure aux partenariats établis au niveau fédéral, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, les collectivités, d'autre pays, le secteur privé et des organismes de bénévolat. Cette collaboration sans précédent avec nos partenaires favorise l'échange des compétences et des meilleures pratiques, et renforce les moyens dont nous disposons pour résoudre les nouveaux problèmes qui peuvent compromettre la sécurité publique.

Nous avons adopté des mesures judicieuses pour combattre la criminalité et appliquer la loi, notamment en nous attaquant au crime organisé et au terrorisme, ainsi que des méthodes correctionnelles efficaces visant à favoriser la réinsertion sociale des délinquants dans des conditions sûres et en temps opportun. Par exemple, nous avons créé

la banque nationale de données génétiques, ajouté une centaine d'agents de la GRC dans les trois aéroports les plus importants du Canada et pris des mesures pour renforcer la surveillance à la frontière; nous continuons de soutenir financièrement l'Initiative anticontrebande, nous avons ouvert des pavillons de ressourcement pour les Autochtones, resserré les mesures de dépistage des délinquants sexuels, créé un système national de marquage des dossiers des délinquants violents, amélioré les politiques et la formation afin de renforcer le processus de décision en matière de libération conditionnelle et, enfin, nous avons modifié les règles relatives au maintien en incarcération afin que les délinquants susceptibles de récidiver restent incarcérés plus longtemps.

Le présent rapport contient beaucoup d'autres exemples montrant comment le Ministère s'acquitte de son devoir d'assurer la sécurité de la population. Je serai très heureux de recevoir des commentaires qui pourront nous aider à continuer de rendre les collectivités plus sûres. Vous trouverez à la page 49 la liste des personnes-ressources que vous pouvez consulter au Ministère ainsi que notre adresse Internet, où vous pourrez obtenir de plus amples renseignements.

Ce rapport comprend aussi un aperçu des agences et organismes qui composent le Portefeuille et qui rendent des comptes au Parlement, directement ou par mon intermédiaire. À l'exception du SCRS, chaque organisme du Portefeuille établit son propre rapport sur le rendement, qu'il présente au Parlement. Je vous invite à consulter chacun de ces rapports, où vous trouverez plus de renseignements sur ces organismes et sur nos réalisations du dernier exercice.

Lawrence MacAulay

Hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Partie II : Réalisations du Ministère

Cadre d'action

Le système de justice pénale canadien subit des influences complexes, qui viennent de plusieurs sources et qui ont une incidence sur la manière dont le Ministère peut réagir aux nouvelles problématiques. Par exemple :

- Le crime organisé est un problème national qui compromet la sécurité de la population. Les domaines à cibler comprennent le trafic de stupéfiants, le trafic d'immigrants, les fraudes en valeurs mobilières, les crimes contre l'environnement, les crimes via Internet et les crimes transfrontières.

- Alors que la population canadienne vieillit, la population autochtone demeure relativement jeune. Les Autochtones continuent toujours d'être surreprésentés dans le système de justice pénale et il faut adopter de nouvelles stratégies d'application de la justice.

- L'insatisfaction que les méthodes traditionnelles d'application de la justice ont provoquée dans le public est à l'origine de la tendance vers des méthodes de justice réparatrices, qui tiennent compte des intérêts des victimes, de la collectivité et des délinquants.

- Les progrès rapides des technologies de l'information remettent en question les méthodes traditionnelles légitimes d'accès à l'information et ouvrent de nouvelles voies au crime traditionnel. Par exemple, on note une augmentation marquée des escroqueries par télémarketing et de la contrefaçon de monnaie et de cartes de crédit.

- Les mouvements massifs et relativement libres des biens, des services, des capitaux, de l'information et des personnes ont aussi des effets importants sur la sécurité publique et causent des problèmes d'une ampleur internationale.

- Bien que les taux de criminalité diminuent chaque année depuis maintenant huit ans et qu'ils soient à leur plus bas depuis 20 ans, trois Canadiens sur quatre pensent encore que la criminalité est en hausse. De plus, les sondages révèlent que depuis dix ans le public fait de moins en moins confiance à toutes les composantes du système de justice pénale et que seulement 4 pour 100 des citoyens font encore confiance aux commissions des libérations conditionnelles. Une importante majorité de citoyens considèrent aussi que le crime organisé les inquiète personnellement à des degrés divers.

- Le vieillissement de la population en général commence à se manifester aussi dans la population carcérale, ce qui nécessite de plus en plus des services spécialisés de santé et de sécurité dans les établissements correctionnels.

- La diversité culturelle, qui est un élément extrêmement important de l'identité canadienne, peut toutefois être à l'origine de conflits et de crimes de haine.

Tableau des principaux engagements de résultats

Le tableau des principaux engagements de indique les principaux résultats auxquels le Ministère s'attend à parvenir. Ceux-ci étayent les quatre priorités du Portefeuille : la lutte contre le crime organisé, la promotion de services correctionnels efficaces, l'intégration des systèmes d'information de la justice et l'encouragement à donner à la participation des citoyens. Ces priorités ont également un lien direct avec les engagements pris par le gouvernement dans le Discours du trône et le Livre rouge.

Il s'agit de résultats partagés, collectifs, qui ne peuvent être atteints sans l'engagement et la contribution de tous nos partenaires. Les gouvernements et les autres partenaires du système de justice pénale ont reconnu que la coopération, la coordination et la communication de renseignements entre les collectivités publiques étaient réellement essentielles à la conception et à la mise en œuvre de stratégies permettant d'assurer avec succès la sécurité du public. Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles sont confrontés les principaux intervenants dans le système de justice pénale et de la nature des difficultés et des possibilités, qui sont de plus en plus complexes et touchent plus d'une administration, nous pourrons faire plus en unissant nos efforts.

L'objet de l'entente-cadre sur l'union sociale est de créer un climat qui encourage la collaboration intergouvernementale et la participation des citoyens dans le domaine des grandes initiatives liées à la politique sociale. En ce qui concerne la justice pénale, les principes de l'entente-cadre sont très en évidence, car les relations fédérales-provinciales-territoriales (FPT) facilitent de plus en plus la préparation en commun des rapports sur le rendement et la définition des priorités, de même que l'échange de l'information. Beaucoup de comités et de groupes de travail FPT sont à la recherche de solutions aux problèmes communs dans le domaine des services correctionnels, de l'application de la loi, de la procédure pénale et de la prévention du crime. Ces groupes créent des liens entre plusieurs niveaux de compétence, ce qui aide les gouvernements à trouver des solutions aux problèmes complexes. Les travaux poursuivis dans le cadre de l'Initiative sur la croissance de la population carcérale, qui ont notamment pour but d'élaborer des stratégies communes FPT visant à assurer la gestion plus efficace des délinquants, sont un bon exemple de cette collaboration.

Tableau des principaux engagements de résultats

Le solliciteur général du Canada s'engage		
à assurer aux Canadiens :	**comme en témoigneront :**	**À la page :**
Un cadre d'orientation législative et stratégique à l'appui de la priorité du gouvernement qui consiste à rendre les collectivités plus sûres.	• Des stratégies innovatrices et de meilleurs outils d'application de la loi, afin de lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité.	Pages 9-12 du RRM
	• Des mesures destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces, dans l'intérêt de la sécurité du public.	Pages 12-14 du RRM
	• Des mesures antiterroristes afin de pouvoir mieux intervenir à l'échelle nationale et d'améliorer la collaboration avec les États-Unis et les autres pays dans la lutte contre les terroristes et autres criminels.	Pages 16-18 du RRM
	• Le renforcement des partenariats au sein du système de justice pénale, afin de faciliter l'échange de renseignements sur les délinquants et la criminalité.	Pages 18-19 du RRM
	• La collaboration efficace des citoyens, de tous les gouvernements et des organismes de bénévolat pour l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.	Page 20 du RRM

à assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :	À la page :
Une politique sur la police des Premières Nations et une politique correctionnelle autochtone qui contribuent à améliorer l'ordre social, la sécurité du public et des particuliers ainsi que la justice dans les collectivités des Premières Nations.	• Une meilleure gouvernance et une meilleure responsabilisation des services de police des Premières Nations et des autorités responsables des services de police.	Pages 21-23 du RRM
	• Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières Nations.	Page 23 du RRM
	• Des stratégies innovatrices en matière de police des Premières Nations dans le domaine de la prévention du crime, de la violence familiale et domestique et de la criminalité chez les jeunes.	Pages 23-24 du RRM
	• Des modèles de politique qui favorisent des accords et des arrangements permettant aux Autochtones de gérer eux-mêmes les services correctionnels dans leurs collectivités.	Pages 15-16 du RRM

LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE DES RÉSULTATS GRÂCE AUX PARTENARIATS

Réalisations en matière de rendement, par secteur d'activité

Secteur d'activité 1 : Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national en matière de politiques

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	10,0 $
Autorisations totales	*11,3 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	**10,6 $**

Le Ministère élabore, fournit et coordonne des avis opportuns, adaptés à la situation, complets et détaillés sur les politiques afin d'aider le ministre à assumer ses fonctions, qui consistent : a) à orienter les organismes du Portefeuille et à répondre de ceux-ci devant le Parlement; b) à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille; et c) à exercer un leadership national dans les domaines de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

Objectifs du secteur d'activité

- Conseiller et aider le ministre dans son rôle d'orientation des organismes afin que ceux-ci puissent fonctionner, individuellement et collectivement, conformément aux politiques et aux priorités générales du gouvernement, dans le respect intégral des droits et des libertés des Canadiens ainsi que des lois du pays, et afin qu'ils puissent fonctionner efficacement grâce aux directives judicieuses que leur donne le ministre.

- Contribuer à la paix, à la sécurité et à la justice dans la société en inscrivant la police, l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition dans un cadre global de lois et de politiques.

Principaux engagements de résultats liés au secteur d'activité 1 :

Des stratégies innovatrices et de meilleurs outils d'application de la loi, afin de lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité.

Des mesures destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces, dans l'intérêt de la sécurité du public.

Des modèles de politique qui favorisent des accords et des arrangements permettant aux Autochtones de gérer eux-mêmes les services correctionnels dans leurs collectivités.

Des mesures antiterroristes afin de pouvoir mieux intervenir à l'échelle nationale et d'améliorer la collaboration avec les États-Unis et les autres pays dans la lutte contre les terroristes et autres criminels.

Le renforcement des partenariats au sein du système de justice pénale, afin de faciliter l'échange de renseignements sur les délinquants et la criminalité.

La collaboration efficace des citoyens, de tous les gouvernements et des organismes de bénévolat pour l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.

Principal engagement de résultats

Des stratégies innovatrices et de meilleurs outils d'application de la loi, afin de lutter contre le crime organisé et les nouvelles formes de criminalité.

Le crime organisé cause de sérieux ravages dans les collectivités canadiennes et menace l'intégrité de nos institutions sociales, financières et politiques. Les effets du trafic de la drogue, de la prostitution, des escroqueries par télémarketing et cartes de crédit, du recyclage des produits de la criminalité et du trafic des personnes se font sentir dans toutes les régions du Canada et constituent des problèmes majeurs pour les organismes d'application de la loi, qui doivent disposer des moyens et des ressources nécessaires pour intervenir efficacement.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Loi sur l'identification par les empreintes génétiques : Cette loi, qui est entrée en vigueur le 30 juin 2000, crée une banque nationale de données génétiques. Cette banque de données contient des dossiers constitués au moyen des substances corporelles recueillies sur la scène des crimes non résolus ainsi que d'échantillons fournis par les délinquants condamnés. Cette banque, gérée par la GRC, aide les organismes d'application de la loi à résoudre les crimes. De plus, le projet de loi S-10 (*Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et le Code criminel*) a été déposé dans le but d'inclure dans la banque nationale de données génétiques les dossiers de délinquants condamnés par le système de justice militaire.

Initiative anticontrebande (IAC) : Mise sur pied en 1994, l'IAC fournit des ressources à la GRC, au ministère de la Justice, à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et au Ministère du solliciteur général du Canada pour leur permettre de s'attaquer aux réseaux de contrebande et de distribution.

L'Examen du rendement et de l'obligation de rendre compte de 1998-1999 a montré que l'IAC a beaucoup aidé le gouvernement fédéral dans sa lutte contre la contrebande. Les fonds de l'Initiative ont permis notamment à Douanes Canada d'améliorer les moyens de surveillance et de détection à la frontière et à la GRC d'entreprendre les longues et

difficiles enquêtes nécessaires pour mettre en échec les vastes opérations de contrebande organisée. L'Initiative a aussi eu pour effet d'affaiblir considérablement le marché de la cigarette de contrebande, mais tout indique que c'est la baisse des taxes sur les cigarettes au cours de la même période qui a été le facteur le plus déterminant dans la lutte contre ce type de contrebande. L'Examen a montré également que pour lutter le plus efficacement possible contre la contrebande des marchandises contrôlées, il faut renforcer ou remplacer les mesures d'application de la loi en ayant recours à de nouvelles politiques, comme par exemple des politiques spéciales de taxation ayant pour but de réduire la viabilité financière et donc l'attrait de ce genre d'activité.

En juin 1999, des fonds supplémentaires de 78 millions de dollars ont été approuvés afin d'assurer la poursuite de l'IAC durant les quatre prochaines années.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) : Le Ministère a coordonné une consultation nationale visant à élaborer des propositions relatives à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, ainsi que la rédaction d'un projet de loi qui a mené à l'adoption de la nouvelle loi, en juin 2000. Celle-ci prévoit des mesures particulières visant à dépister et à empêcher le recyclage des produits de la criminalité et à faciliter les enquêtes et les poursuites dans ce domaine. Ces nouvelles mesures vont aider la police à lutter contre le crime organisé et assureront une meilleure protection aux institutions financières.

Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité : Les unités de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité (IICPC) regroupent les ressources et les compétences de la GRC, les services de police provinciaux et municipaux, les agents des douanes, les procureurs de la Couronne et des juricomptables. En 1996-1997, le gouvernement fédéral a porté de trois à treize le nombre d'unités. En 1998-1999, le partenariat a été élargi afin d'y inclure des enquêteurs fiscaux et des responsables de la Direction de la gestion des biens saisis de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

L'évaluation de la troisième année (1998-1999) a permis d'établir que la création des unités de l'Initiative facilite les enquêtes et les poursuites dans les affaires relatives au recyclage des produits de la criminalité grâce à l'intégration des ressources humaines, professionnelles et financières. Avant la création de ces unités, ces enquêtes souffraient d'un manque de sensibilisation, de financement et de personnel convenablement formé.

Sur une période de deux ans, les grandes unités de l'IICPC ont été responsables de 64 pour 100 des saisies et de 72 pour 100 des confiscations. Les unités moyennes ont été responsables de 30 pour 100 des saisies et de 25 pour 100 des confiscations. Les enquêtes des petites unités, qui travaillent dans les régions moins peuplées, ont effectué 5 pour 100 de toutes les saisies et 3 pour 100 des confiscations. Chaque dollar engagé dans cette initiative a généré 87 cents de saisies et 1,07 dollar de confiscations.

À l'heure actuelle, il y a de plus en plus de collaboration à l'échelle internationale en ce qui concerne la confiscation de biens étrangers.

Partenariats nationaux et internationaux : Les partenariats ont été améliorés afin de faciliter le partage des responsabilités dans la lutte contre le crime organisé, par le biais du leadership et de la participation :

- au Comité national de coordination sur le crime organisé, qui a réuni des experts du gouvernement et des organismes d'application de la loi spécialistes du crime organisé, chargés de concevoir des stratégies innovatrices afin de combattre ce problème d'envergure nationale. Les discussions ont mené à une plus grande collaboration entre les services de police dans leur lutte contre les gangs de motards et autres groupes du crime organisé.

- au Comité directeur des sous-ministres sur le crime organisé, coprésidé par le sous-solliciteur général du Canada et le sous-solliciteur général de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2000-2001, ceux-ci remettront aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux un rapport qui recommandera d'adopter de nouveaux moyens de lutte contre le crime organisé ou d'améliorer ceux qui existent (services de police, législation, prévention du crime, information du public et coordination des interventions selon les niveaux de gouvernement).

- au quatrième forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis. Cette rencontre a raffermi la volonté de ces deux pays de collaborer, d'échanger de l'information et de lutter ensemble contre le crime transfrontalier. Par exemple :

  - Le Canada a préparé un rapport d'étape décrivant les mesures adoptées récemment pour lutter contre les escroqueries par télémarketing, qui a servi de base à un exposé présenté aux ministres lors de ce forum.

  - Une *Integrated Border Enforcement Team* (IBET), un modèle utilisé en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington, a aussi été formée sur la côte est. L'IBET est une « équipe intégrée d'application de la loi à la frontière » qui regroupe plusieurs organismes policiers du Canada et des États-Unis ainsi que des représentants de l'immigration et des douanes qui collaborent quotidiennement avec les organismes d'application de la loi locaux, provinciaux et des États.

- au Groupe de Lyon, un groupe d'experts sur la criminalité transnationale organisée du G-8. Cet organisme international est un point de rencontre très important où l'on élabore des normes internationales et coordonne l'application de la loi relativement à diverses questions se rapportant au crime organisé transnational. Le Groupe a énoncé des normes relatives à la lutte contre la contrebande, le trafic des personnes et des armes à feu, ainsi qu'à l'entraide juridique.

- à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), qui a créé un mécanisme multilatéral d'évaluation dans le but d'aider les pays à évaluer leur stratégie antidrogue nationale. Ce mécanisme est actuellement à l'essai et les résultats seront rendus publics au Sommet des Amériques, en avril 2001.

Gangs de jeunes : Le Forum national sur les gangs de jeunes, qui a eu lieu en décembre 1999 et qui était parrainé par le solliciteur général et le ministre de la Justice, avait pour but d'élaborer et de coordonner une stratégie policière axée sur les gangs de jeunes. Ce forum a réuni plus de 100 participants et observateurs, y compris quelques personnes qui ont déjà fait partie d'un gang de jeunes. Les discussions ont permis aux services de police de se familiariser avec quelques méthodes d'intervention efficaces contre les gangs de jeunes, comme le recours à des agents de liaison dans les écoles et les programmes de participation communautaire.

Loi sur le programme de protection des témoins : Le Ministère a secondé les efforts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international visant à améliorer le système de justice pénale international. Dans le cadre d'une initiative législative majeure dans ce domaine, la *Loi* a été modifiée de manière que les témoins d'une cour internationale de justice qui font l'objet de menaces au Canada soient protégés.

Maintien de la paix : Le Ministère a collaboré avec la GRC, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international dans le but de déployer des membres de la GRC et d'autres corps policiers canadiens chargés d'assurer la paix au Kosovo, en Bosnie, au Guatemala, au Timor oriental et à Haïti, de concert avec d'autres ministères fédéraux. En participant à ces missions, la GRC a contribué à préserver la sécurité des personnes dans les pays étrangers et a ainsi confirmé la réputation du Canada en tant que partenaire de premier plan dans les efforts internationaux de maintien de la paix.

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives en matière de services de police, on consultera le rapport sur le rendement de la GRC.

Principal engagement de résultats

Des mesures destinées à promouvoir des services correctionnels efficaces, dans l'intérêt de la sécurité du public.

Offrir des services correctionnels efficaces, c'est établir une distinction entre les délinquants qui doivent être mis à l'écart de la société et ceux qui pourraient être mieux gérés dans la collectivité. Il s'agit d'une série d'initiatives intégrées qui visent à promouvoir la sécurité du public en offrant aux délinquants les meilleures occasions possibles de devenir des citoyens respectueux des lois. Ces services sont axés sur la

création d'une infrastructure et de programmes qui favoriseront la mise en liberté des délinquants au moment où ils pourront être gérés en toute sécurité dans la société.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Loi sur le casier judiciaire : Les modifications apportées à la *Loi sur le casier judiciaire*, en vigueur depuis août 2000, permettent à la police de mieux filtrer les casiers judiciaires des délinquants sexuels ayant obtenu la réhabilitation, afin de protéger les enfants contre les délinquants déjà condamnés qui sollicitent un poste de confiance. Comme les dossiers des délinquants sexuels sont désormais « marqués », les policiers peuvent être avisés de l'existence d'un dossier scellé et demander au solliciteur général du Canada l'autorisation de l'examiner. Ces modifications législatives faisaient suite aux recommandations du rapport aux ministres FPT soumis par le Groupe de travail FPT sur les délinquants à risque élevé, intitulé Les systèmes d'information sur les délinquants sexuels qui s'en prennent à des enfants et à d'autres personnes vulnérables.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) : Cette loi, proclamée en 1992, prévoit qu'un comité parlementaire examine minutieusement son contenu et son application après cinq ans. Le Ministère, en collaboration avec le SCC et la CNLC, a remis au Comité permanent de la justice et des droits de la personne des rapports sur diverses études et statistiques afin d'aider le Comité à faire cet examen. Des représentants du Ministère ont aussi comparu devant le Comité pour fournir des éclaircissements sur certaines questions et répondre aux questions, et ils ont également accompagné les membres du sous-comité sur la *LSCMLC* lorsqu'ils ont visité des pénitenciers et assisté à des audiences de libération conditionnelle un peu partout au pays. Le Comité a publié son rapport, intitulé « En constante évolution : la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* », en mai 2000, et le Ministère, en collaboration avec le SCC, la CNLC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel, est en train de préparer la réponse du gouvernement à ce rapport. Cette réponse doit être soumise le 26 octobre 2000.

Initiative sur les services correctionnels Canada-Nouveau-Brunswick : En collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick, le SCC et la CNLC, le Ministère a poursuivi sa participation à cette initiative, qui fait suite à un accord fédéral-provincial unique de coopération pour la prestation des services correctionnels, qui a pour objectif d'améliorer la qualité des services correctionnels communautaires et de mieux assurer la sécurité du public. Dans le cadre de cette initiative, 280 délinquants sous responsabilité provinciale ont été transférés dans des établissements fédéraux du Nouveau-Brunswick, où ils ont pu suivre des programmes de traitement spéciaux convenant à leurs besoins : infractions sexuelles, toxicomanie, maîtrise de la colère et développement des aptitudes cognitives. Le processus fédéral d'évaluation initiale a été simplifié spécialement pour ces cas de transfèrement, ce qui rend le système nettement plus efficace. La province a utilisé les sommes ainsi économisées pour améliorer les programmes et les services postlibératoires de réinsertion sociale des délinquants ainsi que d'autres initiatives de prévention du crime qui se déroulent dans la collectivité. Des discussions sont en cours

avec d'autres administrations dans le but d'examiner la possibilité de conclure d'autres accords de collaboration pour la prestation des services correctionnels.

Recherche correctionnelle : Le Canada continue d'être reconnu comme un chef de file dans le domaine de la recherche correctionnelle. Voici quelques exemples de réalisations.

- Le Ministère, en collaboration avec le Service des prisons de sa Majesté, au Royaume-Uni, a créé et validé un instrument d'évaluation du risque des délinquants sexuels, que le SCC utilise pour caractériser le niveau de risque des délinquants sexuels sous responsabilité fédérale. Cet instrument est en train de devenir une norme reconnue à l'échelle internationale dans ce domaine.

- En collaboration avec trois provinces, Terre-Neuve, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, le Ministère a effectué une évaluation des programmes de surveillance électronique. Les résultats de cette évaluation ont été utilisés dans les débats publics portant sur le rôle de la surveillance électronique dans la détermination des peines et les services correctionnels, notamment au colloque sur la surveillance électronique tenu à Toronto, en avril 2000.

- Le Ministère a entrepris un examen quantitatif détaillé des ouvrages de recherche consacrés au rapport entre la durée de l'incarcération et la récidive. Les résultats de cet examen ont montré que les peines d'une durée plutôt longue étaient associées à une légère augmentation de la probabilité de récidive, et ces résultats ont servi à éclairer le débat qui se poursuit au Canada sur la politique en matière de détermination de la peine.

- En collaboration avec le SCC, la CNLC et le Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada), le Ministère a préparé un document intitulé « Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition », qui regroupe les principales données statistiques concernant la justice pénale et les services correctionnels. Ce document, qui peut être consulté sur le site Internet du Ministère, permet à de nombreux praticiens et au grand public d'obtenir des statistiques récentes sur les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.

Pour de plus amples renseignements au sujet des initiatives en matière de services correctionnels et de libération conditionnelle, on consultera le rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada et celui de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Principal engagement de résultats

Des modèles de politique qui favorisent des accords et des arrangements permettant aux Autochtones de gérer eux-mêmes les services correctionnels dans leurs collectivités.

La surreprésentation actuelle des Autochtones dans notre système de justice pénale fait ressortir l'urgent besoin d'élaborer des solutions de rechange de type communautaire, adaptées à leur culture. L'élaboration de méthodes de traitement innovatrices pour les délinquants autochtones, conçues et gérées par des Autochtones, dans leurs collectivités, constitue un élément clé de cette stratégie. De cette manière, nous pourrons réaliser l'objectif qui consiste à rendre les collectivités autochtones sûres et saines, tel qu'il est exposé dans *Rassembler nos forces*, une initiative du gouvernement.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones : Le Ministère a continué d'accorder son appui au traitement des délinquants autochtones au moyen de leurs processus de guérison traditionnels, par le biais d'un certain nombre de projets spécialisés :

- Le processus de guérison Biidaaban, adopté par la Première Nation Mnjikaning (Ontario), vient en aide aux délinquants, à leurs victimes et à leurs familles, durant les phases de l'enquête, de la procédure judiciaire, du traitement et de la guérison. Dans le cadre de ce projet, des représentants de la collectivité, des services de police, des procureurs de la Couronne, du gouvernement provincial (services correctionnels, services aux victimes) et du gouvernement fédéral (Solliciteur général et Justice) se sont réunis afin d'élaborer un partenariat de travail et de coordonner leurs activités.

- Une analyse coûts-avantages, réalisée avec la collaboration de l'Aboriginal Healing Foundation et portant sur deux processus de guérison (Premières Nations de Hollow Water et de Mnjikaning), a comparé ce qu'il en coûterait au gouvernement s'il accordait son appui aux processus de guérison communautaires, comparativement à ce qu'il en coûte quand les délinquants sont confiés au système de justice pénale canadien. Les résultats préliminaires montrent que pour chaque dollar que le gouvernement dépense pour les processus de guérison, il économise entre 4,65 $ et 12,65 $ par délinquant. Il y a aussi des avantages connexes : moins de tracas pour la garde des enfants, moins de problèmes de toxicomanie et meilleures chances que les enfants fréquentent l'école.

- La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière de services correctionnels communautaires pour les Premières Nations de la Saskatchewan a permis de mieux faire connaître les mandats, les services et les programmes du gouvernement destinés aux Autochtones et d'inciter davantage les collectivités à participer à la mise en application des articles 81 et 84 de la *LSCMLC*.

Une évaluation de l'Initiative a montré que celle-ci continuait de rester à la fine pointe des services correctionnels communautaires pour Autochtones et qu'elle rejoignait les objectifs fixés. L'évaluation précise : « Il s'agit d'un programme unique et valable parce qu'il est conçu pour permettre aux collectivités autochtones de créer leurs propres services correctionnels et leurs propres méthodes de guérison. »

La Collection sur les Autochtones : Le Ministère a créé une série de publications consacrées aux questions autochtones, intitulée la Collection sur les Autochtones. En 1999-2000, le Ministère a publié *Les voies de la guérison: Un rassemblement de collectivités aux prises avec le problème de la déviance sexuelle*, qui a été distribué à plus de 500 personnes au Canada et à l'étranger. Il est aussi possible de consulter cette publication sur le site Internet du Solliciteur général. Une évaluation de la collection a montré que plus de 80 pour 100 des répondants estimaient qu'il s'agit là d'une excellente source d'information. De plus, la majorité des répondants considèrent que ces publications aident les collectivités autochtones à concevoir des solutions valables aux problèmes de nature correctionnelle et qu'elles traitent des questions qui intéressent déjà les collectivités autochtones.

Principal engagement de résultats

Des mesures antiterroristes afin de pouvoir mieux intervenir à l'échelle nationale et d'améliorer la collaboration avec les États-Unis et les autres pays dans la lutte contre les terroristes et autres criminels.

Depuis quelques années, la mondialisation, l'émergence des nouvelles technologies et le caractère changeant du terrorisme ont créé une situation de menace complexe qui entraîne de sérieux problèmes de sécurité pour le Canada et ses pays alliés.

Le Canada tire beaucoup d'avantages de la nouvelle technologie, des meilleures pratiques et des renseignements auxquels il a accès grâce à ses accords antiterroristes avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Cependant, cet accès comporte aussi une obligation de réciprocité qui a pour but d'assurer la continuité des échanges dans tous les domaines. C'est pourquoi le Canada doit constamment participer activement aux efforts antiterroristes de ses deux partenaires.

Le Canada possède déjà des ressources considérables pour prévenir et contrer le terrorisme. Cependant, comme le gouvernement l'a souligné dans sa réponse au rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement, le Canada doit se doter d'une stratégie nationale visant à renforcer encore davantage ses moyens d'intervention antiterroristes. Il doit notamment être en mesure de réagir efficacement contre les attaques terroristes à l'arme chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement : Le Ministère a préparé, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux de premier plan, la réponse officielle du gouvernement au rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement. Comme le gouvernement l'a affirmé dans sa réponse, le rapport du Sénat aidera le gouvernement à resserrer ses mesures en matière de sécurité nationale dans un certain nombre de domaines clés, soit notamment la surveillance de la frontière et l'élaboration de plusieurs volets d'une stratégie nationale visant à améliorer les moyens dont nous disposons pour lutter contre le terrorisme.

Accès légal : En collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, le Ministère a conçu et mis en place un plan d'action qui doit aider les corps de police à conserver leur pouvoir d'accès légal. Ce plan d'action doit faciliter l'élaboration et l'échange de solutions techniques qui vont permettre aux corps de police, dans le cadre des enquêtes en cours, d'intercepter légalement des communications.

Programme de préparation opérationnelle : Dans le cadre de ce programme en cours, le Ministère, en collaboration avec la GRC, le SCRS et la Défense nationale, a tenu une série de séminaires et de séances d'information qui avaient pour but de mieux faire connaître aux participants en quoi consistent les ressources et les préparatifs nationaux contre le terrorisme, de même que la menace du terrorisme chimique, biologique et nucléaire. Ces séances d'information ont été particulièrement utiles aux intervenants de première ligne, comme les pompiers, les ambulanciers, les policiers et le personnel médical. Des exercices ont été organisés dans le cadre d'événements internationaux importants, comme le Sommet de la Francophonie, à Moncton, et la rencontre de l'organisation des ministres des Affaires étrangères des États américains (Organization of American States Foreign Ministers), tenue à Windsor, afin de mettre en pratique et d'améliorer les mesures de sécurité.

Plan national de lutte contre le terrorisme : En raison du caractère changeant des activités et des menaces terroristes dans le monde entier, le Ministère a révisé le Plan national de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec certains ministères et organismes fédéraux, y compris la GRC, les provinces et les territoires ainsi que les principaux corps policiers municipaux. La nouvelle version du Plan sera distribuée à tous les intéressés cette année. Ce Plan constitue le principal instrument dont s'est doté le Canada pour mettre en place une politique intégrée et une réponse opérationnelle aux

incidents terroristes susceptibles de survenir sur son territoire. Il est important de souligner que le Plan tient compte notamment de la menace que représente le terrorisme chimique, biologique et radiologique.

Recherche et développement : En collaboration avec les États-Unis, le Ministère a coordonné et coprésidé la participation du Canada à des accords bilatéraux portant sur des projets de recherche et de développement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Ces travaux ont mené à la production d'une mousse décontaminante destinée aux premiers intervenants et de meilleures combinaisons antibombes pour les policiers spécialisés dans la neutralisation et l'élimination des bombes, qui fournissent aussi une protection contre les agents chimiques et biologiques, ainsi qu'à l'amélioration d'autres technologies antiterroristes comme la détection des explosifs.

Principal engagement de résultats

Le renforcement des partenariats au sein du système de justice pénale, afin de faciliter l'échange de renseignements sur les délinquants et la criminalité.

Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce que les renseignements recueillis par les organismes du système de justice pénale soient communiqués d'emblée aux organismes et aux juridictions intéressés afin que l'administration de la justice soit efficace et efficiente. Une réponse efficace aux défis que posent le crime organisé et les services correctionnels sur le plan de la sécurité du public doit satisfaire à ces attentes tout en tenant compte de la nature interdépendante et multi-juridictionnelle de l'appareil de justice pénale. Les questions sont complexes et étroitement liées à d'autres priorités dans les domaines de la justice, de la santé, du bien-être social et du développement économique.

Le Ministère a mis sur pied un secrétariat de l'information de la justice intégrée (IJI) qui est chargé de la mise en œuvre d'un plan d'action quinquennal sur l'IJI, y compris la facilitation, la coordination et la négociation de l'aide et de la collaboration à la mise en place d'un réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP). Le Secrétariat de l'IJI veille à ce qu'un cadre de politique fédéral approprié, une infrastructure technique, les données et autres normes techniques, et les arrangements ou partenariats nécessaires soient en place en vue de la communication de l'information par les intervenants du système de justice pénale.

Le Secrétariat de l'IJI appuie le travail du Comité directeur sur l'IJI et du Groupe de travail interministériel, suivant et signalant les progrès en vue de la mise en place du RCISP et les nouveaux enjeux dans le domaine de l'IJI.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Partenariats : Le Comité directeur sur l'information de la justice intégrée et le Groupe de travail interministériel comptent désormais parmi leurs membres des représentants de Citoyenneté et Immigration et de l'Agence des douanes et du revenu. La participation de ces organismes à l'initiative du RCISP porte à neuf le nombre d'organismes faisant partie du partenariat fédéral et aide à établir un lieu important au niveau de la communication de l'information pour les organismes fédéraux d'application de la loi. De même, un lien important a été créé du fait de l'acceptation de l'Association des administrateurs judiciaires du Canada de se joindre à l'initiative du RCISP et de résoudre des questions concernant l'échange d'information avec la Couronne, la police et les services correctionnels.

Le Ministère a également adopté une stratégie d'extension des services comprenant une proposition qui prévoit la mise en place d'un réseau de spécialistes FTP de l'information de la justice intégrée et d'interlocuteurs afin de faciliter des consultations nationales sur des questions d'IJI. Des représentants provinciaux et territoriaux ont accepté cette approche, permettant des discussions préliminaires sur les principaux problèmes liés à l'échange d'information de la justice, des projets de collaboration et l'orientation à suivre.

Conception d'une politique stratégique : Le Ministère a amorcé la première phase de l'élaboration d'un cadre de politique sur l'IJI en réalisant et aussi en confiant en sous-traitance des travaux de recherche portant sur les facteurs systémiques, techniques et culturels qui, au plan fédéral, risquent de faire obstacle à l'échange de renseignements, ainsi qu'une revue des initiatives d'IJI existant dans le monde. Ces travaux serviront de fondement à des consultations futures portant sur une stratégie nationale pour l'IJI tout en renseignant les décideurs fédéraux sur les leçons apprises et leur impact sur l'élaboration d'une politique publique en matière d'IJI. Une proposition en vue d'un cadre de mesure du rendement pour le RCISP a aussi été élaborée.

Intégration technique du RCISP : Pour faciliter l'intégration technique du RCISP, le Ministère a collaboré avec ses partenaires de l'IJI à l'établissement d'un Secrétariat des normes de données du RCISP afin de définir et de faire accepter des normes de données communes au sein du système de justice pénale. Il s'agit d'une étape fondamentale dans l'établissement de liens techniques servant de fondement au RCISP.

Consultations : Le Ministère ainsi que les organismes du Portefeuille ont participé à des réunions de consultation avec les principaux autres intéressés afin de présenter le plan d'action fédéral d'IJI et de se renseigner sur les éléments nécessaires à une stratégie nationale efficace pour l'IJI.

Principal engagement de résultats

La collaboration efficace des citoyens, de tous les gouvernements et des organismes de bénévolat pour l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.

Le Ministère est déterminé à collaborer étroitement avec ses partenaires afin de réaliser les objectifs du gouvernement en matière de sécurité publique. Nos partenaires comprennent notamment les organismes du Portefeuille, tous les gouvernements, des organismes des autres pays et du secteur privé ainsi que des organismes de bénévolat.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Planification et coordination du Portefeuille : Régulièrement, le Ministère effectue des analyses de l'environnement et planifie les priorités afin de faciliter l'élaboration et la coordination de toutes les politiques publiques du Portefeuille et d'assurer la bonne orientation de ses initiatives. L'une des activités majeures qui se sont déroulées au cours de la période couverte par ce rapport a été la collaboration du Ministère et des organismes du Portefeuille avec d'autres partenaires fédéraux en vue de la préparation d'un rapport d'étape sur la sécurité publique pour le Cabinet, en mai 2000, qui faisait le point sur les réalisations à l'échelon fédéral, les initiatives planifiées et la poursuite des projets et des démarches entrepris dans le domaine de la sécurité publique.

Le Ministère a aussi collaboré avec le ministère de la Justice et Statistique Canada afin de faciliter la collecte et l'échange de renseignements sur les crimes signalés et a soutenu financièrement la mise en œuvre du projet « Public Dialogue », de Canada Policy Research Networks, qui vise à encourager la participation des citoyens.

Aide aux organismes de bénévolat : Le Ministère soutient actuellement 14 organismes nationaux de bénévolat qui l'aident à atteindre ses objectifs en lui donnant des conseils en matière de politique, en organisant des activités d'information publique et en participant dans la collectivité à la réforme du système de justice pénale et à la prestation de services.

Consultations : Avec les autres organismes du Portefeuille, le Ministère participe à des rencontres consultatives qui réunissent les Associations nationales intéressées à la justice criminelle, la Table ronde sur les services correctionnels, des organismes nationaux de bénévolat et des ateliers d'autres organismes nationaux de bénévolat, pour discuter des moyens à prendre afin de raffermir leurs rapports mutuels et encourager encore davantage la participation du secteur du bénévolat.

Secteur d'activité 2 : Programme des services de police des Premières Nations

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	59,7 $
Autorisations totales	*59,3 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	**58,1 $**

Le Ministère est chargé de mettre en œuvre, de maintenir et d'étendre le Programme des services de police des Premières Nations, dans le cadre de la Politique sur la police des Premières Nations.

L'application de cette politique offre des moyens pratiques d'améliorer l'administration de la justice dans les collectivités des Premières Nations grâce à la création et au maintien de services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières Nations et des Inuits.

Objectif du secteur d'activité

Contribuer à l'amélioration de l'ordre social, de la sécurité publique et de la sécurité des particuliers dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits grâce à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières Nations.

Principaux engagements de résultats liés au secteur d'activité 2 :

Une meilleure gouvernance et une meilleure responsabilisation des services de police des Premières Nations et des autorités responsables des services de police.

Des accords tripartites en matière de avec les collectivités des Premières Nations.

Des stratégies innovatrices en matière de police des Premières Nations dans le domaine de la prévention du crime, de la violence familiale et domestique et de la criminalité chez les jeunes.

Principal engagement de résultats

Une meilleure gouvernance et une meilleure responsabilisation des services de police des Premières Nations et des autorités responsables des services de police.

Comme il y a maintenant plus de 120 accords portant sur les services de police dans les Premières Nations, et qu'ils sont à divers stades d'évolution, il est donc nécessaire de mettre à la disposition de ces services de police et des autorités policières qui les

gouvernent de meilleures ressources techniques, policières et de recherche, afin d'assurer leur viabilité et leur efficacité et de faire en sorte qu'ils rendent des comptes.

L'obligation de produire chaque année des états financiers vérifiés et la mise en place graduelle d'un cycle de vérification quinquennal des corps de police d'une certaine importance qui sont autonomes sur le plan administratif ont permis de resserrer les contrôles financiers et de contraindre ces organismes à rendre compte à la collectivité.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Formation et perfectionnement : Le Ministère a adopté des mesures afin d'améliorer les compétences des autorités qui administrent les services de police et celles des chefs de police des Premières Nations :

- Formation de groupes de consultation composés de cinq représentants des autorités responsables des services de police des Premières Nations afin de déterminer de quelle manière ceux-ci mesurent leur rendement et celui de leurs services de police et quels sont leurs besoins en matière de formation. Les résultats de cette consultation seront intégrés à un projet visant à améliorer l'administration des services de police dans les collectivités des Premières Nations.

- Formation offerte aux comités sur la sécurité publique du Québec, portant sur le rôle et les responsabilités, sur la police communautaire et sur la manière de mesurer son efficacité. Le Ministère a préparé des documents de référence et a sélectionné et formé des gens chargés de faire connaître ces concepts dans leur collectivité.

- Une conférence nationale des autorités responsables des services de police, qui a eu lieu à Calgary en novembre 1999, a réuni des responsables venant de toutes les régions du Canada, qui ont discuté notamment du rôle et des responsabilités, ainsi que des moyens d'accentuer la responsabilité financière.

- Des cours pilotes ont été préparés et donnés aux chefs de police des Premières Nations, à l'Institut de police du Québec; cette formation deviendra plus tard un cours sanctionné par une attestation universitaire. De plus, un programme national d'une durée de trois semaines, actuellement en préparation, sera offert dès novembre 2000 au Collège canadien de police. Ces programmes de formation comblent un réel besoin, car ils tiennent compte de la situation particulière dans laquelle se trouvent les chefs de police qui ont la responsabilité de maintenir l'ordre dans les collectivités des Premières Nations.

Normes policières : Un projet visant à définir des normes pour les services de police des Premières Nations a été mis sur pied avec la collaboration de l'Association des chefs de police des Premières Nations et l'Association québécoise des chefs de police des Premières Nations. Ce projet, qui n'en est qu'à ses débuts et qui ne sera pas complètement réalisé avant longtemps, répond au désir des corps de police des Premières

Nations d'assurer le meilleur service possible; le projet comprendra notamment une évaluation du taux de satisfaction des attentes de la collectivité.

Recherche : Le Ministère a effectué une analyse bibliographique portant sur les mesures du rendement conçues pour les services de police et les autorités qui en sont responsables, ainsi que sur les tendances et les difficultés inhérentes au maintien de l'ordre chez les Premières Nations qui auront une incidence sur les mesures du rendement et de la satisfaction de la collectivité. Les résultats de cette analyse serviront de base à l'élaboration d'un cadre de recherche pour des études de cas réalisées à l'échelle nationale.

Principal engagement de résultats

Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières Nations.

La nécessité de conclure de nouveaux accords en matière de police et de mettre en place des infrastructures de police se fait sentir de plus en plus partout au Canada, principalement parce que l'on reconnaît de plus en plus qu'un service de police bien constitué est essentiel à l'intégrité et au bien-être d'une collectivité.

Principales réalisations en 1999-2000 :

- Le Ministère a négocié avec les provinces et les Premières Nations trois nouveaux accords en matière de police, ce qui porte à 123 le nombre total d'accords signés au 31 mars 2000. De plus, 51 accords existants ont été renouvelés ou renégociés.

Principal engagement de résultats

Des stratégies innovatrices en matière de police des Premières Nations dans le domaine de la prévention du crime, de la violence familiale et domestique et de la criminalité chez les jeunes.

Sur le plan démographique, les jeunes Autochtones sont et vont demeurer une force majeure. On prévoit qu'en 2011 le groupe des 20 à 24 ans formera le segment le plus important de la population autochtone, immédiatement suivi du groupe des 15 à 19 ans. Compte tenu de cette tendance, les services de police des Premières Nations ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de mesures proactives de prévention du crime.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Partenariats : Le Ministère a participé à des discussions, avec le ministère de la Justice, portant sur la prévention du crime, la victimisation, la justice pour les jeunes et la justice réparatrice. En participant à ces discussions, le Ministère a pu veiller à ce que les

avantages liés à la police des Premières Nations soient pris en considération dans le cadre des discussions portant sur les grandes questions de politique.

La participation du Ministère à divers programmes offerts hors des réserves, comme des activités d'encadrement des jeunes par la police et la production d'un vidéo sur la déjudiciarisation des gangs de jeunes, a permis d'améliorer les rapports entre la police et les Autochtones vivant en milieu urbain, d'apaiser les conflits et de promouvoir la compréhension mutuelle.

Le Ministère a aussi organisé un cours de formation de moniteurs dans le but de faciliter la coordination et l'exécution du cours annuel sur la prévention de la violence familiale que l'Association des chefs de police des Premières Nations donne aux agents de police et que finance le Ministère du solliciteur général du Canada.

Secteur d'activité 3 : Bureau de l'inspecteur général du SCRS

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	0,7 $
Autorisations totales	*0,5 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	**0,4 $**

Le Bureau de l'inspecteur général du existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. L'inspecteur général a droit d'accès aux renseignements du SCRS et joue le rôle de vérificateur interne des activités opérationnelles de cet organisme pour le solliciteur général. Le Bureau de l'inspecteur général vérifie régulièrement si le SCRS respecte ses politiques opérationnelles. Il vérifie également si les activités opérationnelles du SCRS sont conformes aux lois et autres textes faisant autorité, aux procédures de contrôle et aux normes qui régissent de telles activités. Il présente au ministre, sur ces sujets, des rapports classifiés dans lesquels sont incorporés les conseils de l'inspecteur général ainsi qu'un certificat exigé par la loi. Le ministre et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) peuvent ordonner la tenue d'un examen spécial, ou l'inspecteur général peut entreprendre un tel examen de sa propre initiative.

Objectifs du secteur d'activité

- Veiller à ce que le ministre dispose de tout ce dont il a besoin pour s'acquitter de son obligation de rendre des comptes à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.

- Fournir au ministre un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités du SCRS examinées par l'inspecteur général sont conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux instructions ministérielles et à la politique opérationnelle de cet organisme.

L'inspecteur général est entré en fonction le 1er septembre 1999. Depuis ce temps, le titulaire s'est soucié d'établir des rapports professionnels avec le SCRS, de recruter du personnel et de se familiariser avec les activités du SCRS.

Comme le poste de l'inspecteur général est resté vacant durant la période couverte par le rapport de 1998-1999 du directeur du SCRS au solliciteur général, le certificat n'a pas été délivré. L'inspecteur général délivrera un certificat pour le rapport de 1999-2000 du directeur.

Dans le certificat qu'il délivre, l'inspecteur général explique dans quelle mesure il est satisfait du contenu du rapport que le directeur du SCRS a remis au solliciteur général.

Secteur d'activité 4: Services à la haute direction et services ministériels

(En millions de dollars)	
Dépenses prévues	10,9 $
Autorisations totales	*14,0 $*
Dépenses réelles en 1999-2000	**13,7 $**

Ce secteur d'activité comprend les Services exécutifs, le Groupe des communications, les Services ministériels et les Services juridiques. Ces services appuient le sous-solliciteur général dans sa tâche qui consiste à conseiller et à seconder le solliciteur général pour les questions intéressant tout le Portefeuille qui portent sur les communications, la gestion intégrée, les questions juridiques, les affaires parlementaires, les rapports avec le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que l'information ministérielle.

Objectifs du secteur d'activité

- Aider le sous-solliciteur général à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de conseiller et de seconder le solliciteur général dans la gestion et le contrôle des activités du Ministère et du Portefeuille, ainsi que dans l'exercice de ses responsabilités au Parlement et au Cabinet en plus des attributions qui lui sont conférées par la loi.

- Fournir des services de soutien pour la gestion et les opérations internes du Ministère et des trois organismes de surveillance du Portefeuille (Comité externe d'examen de la GRC, Commission des plaintes du public contre la GRC et Bureau de l'enquêteur

correctionnel), pour aider ceux-ci à atteindre leurs buts et leurs objectifs d'une manière efficace et économique.

- Continuer à promouvoir l'information et la sensibilisation du public sur des questions liées au Ministère et au Portefeuille.

Principales réalisations en 1999-2000 :

Gestion des ressources humaines : Selon le premier plan de gestion des ressources humaines pour la période de 1997 à 2000, 92,5 pour 100 des activités prévues ont été menées à terme, tandis que les activités restantes ont été amorcées. Le plan des ressources humaines 2000-2003, intitulé Les gens, les politiques et les valeurs, a été distribué aux employés en avril 2000. Ce plan, qui a été préparé à la suite de consultations menées auprès des employés, tient compte des résultats de l'enquête faite en 1999 dans l'ensemble de la fonction publique et d'une enquête interne réalisée au Ministère en 1998. Conformément au rapport annuel du greffier du Conseil privé, le plan décrit chacune des initiatives visant à promouvoir la gestion de carrière, l'apprentissage continu, la conservation de l'emploi, le recrutement, la diversité et un milieu de travail agréable. Ces initiatives vont s'appuyer sur le contenu du plan précédent afin de renforcer la situation du Ministère au sein du Portefeuille en matière de coordination et de politique.

En 1999, le Ministère a effectué une analyse de l'effectif et un examen des systèmes d'emploi. Compte tenu des résultats de cet examen, le Ministère prévoit mettre sur pied les initiatives suivantes :

- les gestionnaires vont suivre une formation sur la diversité au cours du présent exercice;
- le Comité des ressources humaines du Ministère va discuter régulièrement de la question de l'équité dans l'emploi;
- dans les accords sur la gestion du rendement, tous les gestionnaires supérieurs se sont engagés clairement à accroître la diversité et la représentation;
- les demandes de présentation reçues de la Commission de la fonction publique afin de pourvoir des postes vont viser surtout les groupes cibles;
- les employés qui mènent les entrevues avec les candidats potentiels vont suivre une formation visant à les sensibiliser aux différences culturelles.

La mise en place de la Norme générale de classification s'est poursuivie et le Ministère a respecté toutes les échéances imposées pour rendre les descriptions de postes conformes aux normes.

Systèmes financiers : Conformément à la Stratégie d'information financière du gouvernement, le Ministère a mis en place un nouveau système financier en mars 1999. Le Ministère s'est associé à la GRC pour partager une infrastructure commune et échanger de l'information sur les possibilités et les difficultés que comportent la mise en place et l'utilisation d'un nouveau système financier. Au cours de la dernière année, tous

les employés ont reçu une formation avancée sur le fonctionnement du système. De plus, des rapports détaillés sur l'information de gestion ont été préparés à l'intention des gestionnaires du Ministère.

Vérification et évaluation : Le comité d'examen de la gestion a approuvé le plan d'examen à long terme du Ministère pour 1999-2004. Le plan a pour objet de répondre aux besoins du Ministère en matière d'examen, de permettre aux gestionnaires de participer à toutes les phases du processus d'examen et d'améliorer le fonctionnement du Ministère en mettant en œuvre rapidement les améliorations recommandées.

Information du public : Le site Internet du Ministère demeure toujours un moyen rentable de diffuser de l'information concernant un large éventail de questions relatives à la justice pénale. Au 30 juin 2000, le site du Ministère avait reçu plus de 2,6 millions de demandes d'accès depuis son inauguration en mars 1996. La majorité de ces demandes portent encore sur les questions d'ordre correctionnel.

Services exécutifs : On a continué d'aider le sous-solliciteur général dans sa tâche de conseiller et de seconder le solliciteur général quant à la gestion et au contrôle du Ministère et de l'ensemble du Portefeuille.

Préparation en vue de l'an 2000 : Le Ministère a établi et dirigé, à l'échelle du Portefeuille, un comité de préparation à l'an 2000. Ce comité était chargé d'aider le ministre à faire en sorte que l'ensemble du Portefeuille soit prêt pour l'an 2000. Présidé par la directrice générale des Services ministériels, le comité a coordonné les réponses aux demandes des organismes centraux au sujet de la préparation en vue de l'an 2000. Grâce à ce comité, le Ministère et les organismes ont pu répondre efficacement aux demandes et poser les actions requises. La transition s'est faite selon le plan prévu, de sorte que le Portefeuille n'a subi ni délais ni problèmes lors du passage à l'an 2000.

Partie III : Rapports consolidés

Stratégie de développement durable

Le tableau qui suit décrit les principales réalisations du Ministère en matière de développement durable pour la période se terminant le 31 mars 2000.

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés jusqu'à présent
Réduire la quantité de déchets solides découlant des activités du Ministère.	Réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.	• *Une vérification faite en mars 2000 a montré que 84 pour 100 des déchets ne vont plus à l'enfouissement, comparativement à notre objectif de 75 pour 100.*
Conserver un taux élevé d'acquisition d'écoproduits.	Continuer de surveiller la proportion d'écoproduits achetés.	• *La mise en œuvre d'un nouveau système de gestion financière a empêché le Ministère de recueillir des données sur l'acquisition d'écoproduits. Cette situation sera corrigée au cours du prochain exercice financier.*
Sensibiliser le plus possible le personnel et les interlocuteurs au développement durable.	Promouvoir la sensibilisation au développement durable.	• *Le Ministère a créé un groupe de travail sur le développement durable qui se réunit régulièrement.* • *Une réunion de consultation a eu lieu en septembre dans le but d'examiner les leçons tirées de la première stratégie du Ministère dans ce domaine.* • *Les questions environnementales sont à l'ordre du jour des réunions du comité du logement.*
	Favoriser les contacts fréquents et la rétroaction.	• *Tout le personnel a accès au site Intranet « écologique » du Ministère.*

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés jusqu'à présent
S'assurer que le développement durable tient à cœur au Ministère.	Consacrer des ressources au développement durable.	• *Le Ministère continue de participer au Réseau interministériel sur le développement durable ainsi qu'au Groupe de travail fédéral sur la stratégie de développement durable du Nord.*
	Établir des politiques.	• *La politique du Ministère en matière d'imprimerie a été mise à jour pour tenir compte de la notion du développement durable.*
	Élaborer un système de gestion environnementale afin de mettre en œuvre la stratégie de développement durable.	• *Le Ministère a préparé une version provisoire d'un énoncé de principe en matière de développement durable.* • *Une vérification de capacité effectuée par le CEDD a montré que le Ministère disposait d'excellents moyens pour réaliser ses engagements en matière de développement durable. Les lacunes observées ont été corrigées :* – *Le Ministère a amélioré sa documentation sur son système de gestion du développement durable et de ses méthodes de contrôle.* – *Le Ministère a inclus dans son Plan d'examen de la gestion à long terme un examen de sa stratégie de développement durable.* – *Des rapports périodiques sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie seront soumis à la gestion supérieure.*

Buts	Objectifs	Points saillants des progrès réalisés jusqu'à présent
Le crime organisé exerce une influence sur les questions environnementales ciblées.	Définir ces questions.	• *Les discussions se poursuivent avec Environnement Canada, la GRC, l'Agence des douanes et du revenu et les Affaires étrangères au sujet de l'importance du rôle du crime organisé dans le domaine des crimes contre l'environnement. Ces questions sont considérées dans le contexte des discussions portant sur les activités du crime organisé et les priorités des ministères concernés.*
	Tenir des consultations.	• *Le Groupe d'experts de haut niveau sur le crime transnational du G-8 poursuit ses discussions sur les questions liées aux crimes contre l'environnement, dans la perspective de l'application de la loi. Ce sont les organismes concernés qui prendront les décisions au sujet des projets proposés.*
Créer et maintenir des services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières Nations et des Inuits.	Créer des services de police au moyen d'accords.	• *123 accords tripartites couvrant 317 collectivités des Premières Nations et 228 000 personnes; le besoin de conclure des accords additionnels se fait fortement sentir.*

La coordonnatrice des questions environnementales au Ministère est Debi Cuerrier, directrice de l'Administration; pour obtenir plus d'information, on peut lui téléphoner au 993-4348 ou lui envoyer un message électronique à cuerrid@sgc.gc.ca. On peut obtenir sur demande un rapport d'étape plus détaillé.

Partie IV : Rendements financiers

La présente partie donne un aperçu du rendement financier du Ministère pour l'exercice 1999-2000.

Les engagements financiers du Ministère couvrent les salaires, les dépenses de fonctionnement et d'entretien, les subventions et les contributions. Comme le montre le graphique ci-dessous, 54 pour 100 des dépenses réelles de l'exercice 1999-2000 ont été consacrées aux subventions et aux contributions, dont la plus grande partie, soit 93 pour 100, est allée au Programme des services de police des Premières Nations.

Prière de tenir compte des remarques suivantes :

1) L'expression « Dépenses prévues » désigne les crédits prévus inscrits dans le Budget principal des dépenses.
2) L'expression « Autorisations totales » désigne la somme des Dépenses prévues et des autorisations additionnelles contenues dans le Budget supplémentaire des dépenses.
3) Les Dépenses réelles indiquées dans les tableaux qui suivent sont calculées d'après les dépenses inscrites dans les Comptes publics.
4) Aux fins comptables, le total des charges sociales du Ministère est inclus dans le secteur des Services à la haute direction et des services de soutien.
5) Certaines sommes étant arrondies, les totaux ne correspondent pas toujours.

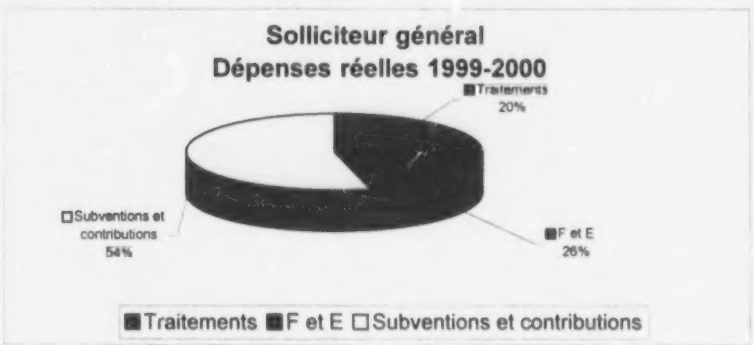

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1999-2000 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		1999-2000		
		Dépenses prévues	Autorisations totales (1)	Dépenses réelles
	Programme			
1	Dépenses de fonctionnement	18,8	36,4	35,3
5	Subventions et contributions	60,0	46,0	44,7
(S)	Solliciteur général – Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,4	2,8	2,8
Total pour le Ministère		**81,3**	**85,2**	**82,8**

Note :

1. Les autorisations totales englobent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que d'autres cotisations.

Tableau financier 2

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Comparaison entre les dépenses ministérielles prévues et les dépenses réelles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Dépenses de fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Dépenses totales brutes	Moins recettes à valoir sur les crédits	Dépenses totales nettes
Conseils au solliciteur général	86	7,1	0,0	3,0	10,0	-	10,0
(autorisations totales)	*88*	*8,1*	*0,2*	*3,0*	*11,3*	-	*11,3*
(dépenses réelles)	**87**	**7,6**	**0,2**	**2,8**	**10,6**	-	**10,6**
Police des Premières Nations	29	2,6	0,0	57,0	59,7	-	59,7
(autorisations totales)	*29*	*16,3*	*0,0*	*43,0*	*59,3*	-	*59,3*
(dépenses réelles)	**28**	**16,2**	**0,0**	**41,9**	**58,1**	-	**58,1**
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	9	0,7	0,0	0,0	0,7	-	0,7
(autorisations totales)	*9*	*0,4*	*0,0*	*0,0*	*0,5*	-	*0,5*
(dépenses réelles)	**6**	**0,4**	**0,0**	**0,0**	**0,4**	-	**0,4**
Services exécutifs et services de soutien	93	10,9	0,0	0,0	10,9	-	10,9
(autorisations totales)	*93*	*13,5*	*0,5*	*0,0*	*14,0*	-	*14,0*
(dépenses réelles)	**108**	**13,1**	**0,5**	**0,0**	**13,7**	-	**13,7**
TOTAL (dépenses prévues)	217	21,3	0,0	60,0	81,3	-	81,3
(autorisations totales)	*219*	*38,3*	*0,8*	*46,0*	*85,2*	-	*85,2*
(dépenses réelles)	**229**	**37,3**	**0,8**	**44,7**	**82,8**	-	**82,8**
Coût des services fournis par d'autres ministères							2,8 *2,8* **2,8**
Coût net du Ministère							84,1 *88,0* **85,6**

Notes :

1. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.
2. Les dépenses de 2,8 millions de dollars au titre du régime de pension des employés sont comptées dans le secteur d'activité Services exécutifs et services de soutien.

Tableau financier 3

Comparaison par exercice entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues par rapport aux dépenses réelles, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1997-1998	Réelles 1998-1999	1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales	1999-2000 Dépenses réelles
Conseils au solliciteur général	10,4	9,0	10,0	11,3	10,6
Police des Premières Nations	51,4	55,8	59,7	59,3	58,1
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	0,9	0,6	0,7	0,5	0,4
Services exécutifs et services de soutien	8,9	13,0	10,9	14,0	13,7
TOTAL	**71,6**	**78,4**	**81,3**	**85,2**	**82,8**

Note :
Les dépenses comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.

Tableau financier 4

Besoins en ressources par organisme et par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les autorisations totales pour 1999-2000 et les dépenses réelles, par organisme et par secteur d'activité (en millions de dollars)

		Secteurs d'activité				
Service		**Conseils au solliciteur général**	**Police des Premières Nations**	**Bureau de l'inspecteur général du SCRS**	**Services exécutifs et services de soutien ministériel**	**TOTAL**
Sous-solliciteur général adjoint principal Police et sécurité	(Prévues)	0,4				0,4
	(Autorisées)	*0,4*				*0,4*
	(Réelles)	**0,4**				**0,4**
Police et application de la loi		2,6				2,6
		3,0				*3,0*
		2,7				**2,7**
Sécurité nationale		1,0				1,0
		1,1				*1,1*
		1,1				**1,1**
Sous-solliciteur général adjoint Affaires correctionnelles et Police des Autochtones		0,3				0,3
		0,3				*0,3*
		0,3				**0,3**
Affaires correctionnelles		2,1				2,1
		2,1				*2,1*
		2,2				**2,2**
Police des Autochtones			59,7			59,7
			59,3			*59,3*
			58,1			**58,1**
Politique du Portefeuille et coordination		3,2				3,2
		3,2				*3,2*
		2,9				**2,9**
Justice intégrée		0,4				0,4
		1,2				*1,2*
		1,0				**1,0**

(Suite à la page suivante)

Tableau financier 4 (suite)

Secteurs d'activité						
Service		**Conseils au solliciteur général**	**Police des Premières Nations**	**Bureau de l'inspecteur général du SCRS**	**Services exécutifs et services de soutien ministériel**	**TOTAL**
Bureau de l'inspecteur général du SCRS	(Prévues)			0,7		0,7
	(Autorisées)			*0,5*		*0,5*
	(Réelles)			**0,4**		**0,4**
Sous-solliciteur général Services exécutifs					2,8	2,8
					3,2	*3,2*
					3,4	**3,4**
Services ministériels					7,3	7,3
					10,1	*10,1*
					9,7	**9,7**
Communications					0,8	0,8
					0,7	*0,7*
					0,6	**0,6**
TOTAL		10,0	59,7	0,7	10,9	81,3
		11,3	*59,3*	*0,5*	*14,0*	*85,2*
		10,6	**58,1**	**0,4**	**13,7**	**82,8**
% du TOTAL		**12,8 %**	**70,2 %**	**0,5 %**	**16,5 %**	**100 %**

1. Le budget comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du ministre.
2. Dans le cas des régimes d'avantages sociaux des employés, les sommes de 2,4 et de 2,8 millions de dollars, respectivement au titre des dépenses prévues d'une part et des dépenses autorisées et réelles d'autre part, sont comprises dans les Services ministériels dans le rapport sur le rendement du Ministère. Dans le rapport sur les plans et les priorités, ces sommes ont été comptées par secteur d'activité.

Tableau financier 5

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			1999-2000		
Secteurs d'activité	**Réelles 1997-1998**	**Réelles 1998-1999**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
SUBVENTIONS					
Conseils au solliciteur général	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total des subventions	**1,8**	**1,8**	**1,8**	**1,8**	**1,8**
CONTRIBUTIONS					
Conseils au solliciteur général	0,8	0,9	1,2	1,2	1,0
Police des Premières Nations	36,3	39,5	57,0	43,0	41,9
Total des contributions	**37,1**	**40,5**	**58,2**	**44,2**	**42,9**
Total des paiements de transfert	**38,9**	**42,3**	**60,0**	**46,0**	**44,7**

Tableau financier 6

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)	Montant du passif éventuel		
	31 mars 1998	31 mars 1999	À jour le 31 mars 2000
Réclamations et causes en instance imminentes			
Contentieux	1,0	1,1	1,1
Total	**1,0**	**1,1**	**1,1**

Partie V : Aperçu

A. Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du Portefeuille du solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le Portefeuille du solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (ce qui comprend la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget supérieur à 3,1 milliards de dollars et comptent plus de 34 000 employés. À l'exception du SCRS, chaque organisme du Portefeuille prépare un rapport sur le rendement indiquant ses réalisations et ses principaux résultats.

Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon individuelle et collective, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la paix, de la justice et de la sécurité.

- Le **Ministère** aide et conseille le solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes, d'accroître la cohérence et la coordination des politiques au sein du Portefeuille et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national en ce qui concerne les activités fédérales en matière de police, de sécurité, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition, ainsi que dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.

- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants; y prévenir et y déceler les crimes, et y faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.

- Le **Service canadien du renseignement de** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces; il fournit aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à se réinsérer dans la société et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.

- La **Commission nationale des libérations** est un organisme administratif indépendant qui a le pouvoir d'accorder et de contrôler la mise en liberté sous condition dans le cas des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui fait des recommandations au sujet de l'octroi de réhabilitations et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard de détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.

- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.

- La **Commission des plaintes du public contre la** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

- Le **Bureau de l'enquêteur** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

LE PORTEFEUILLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

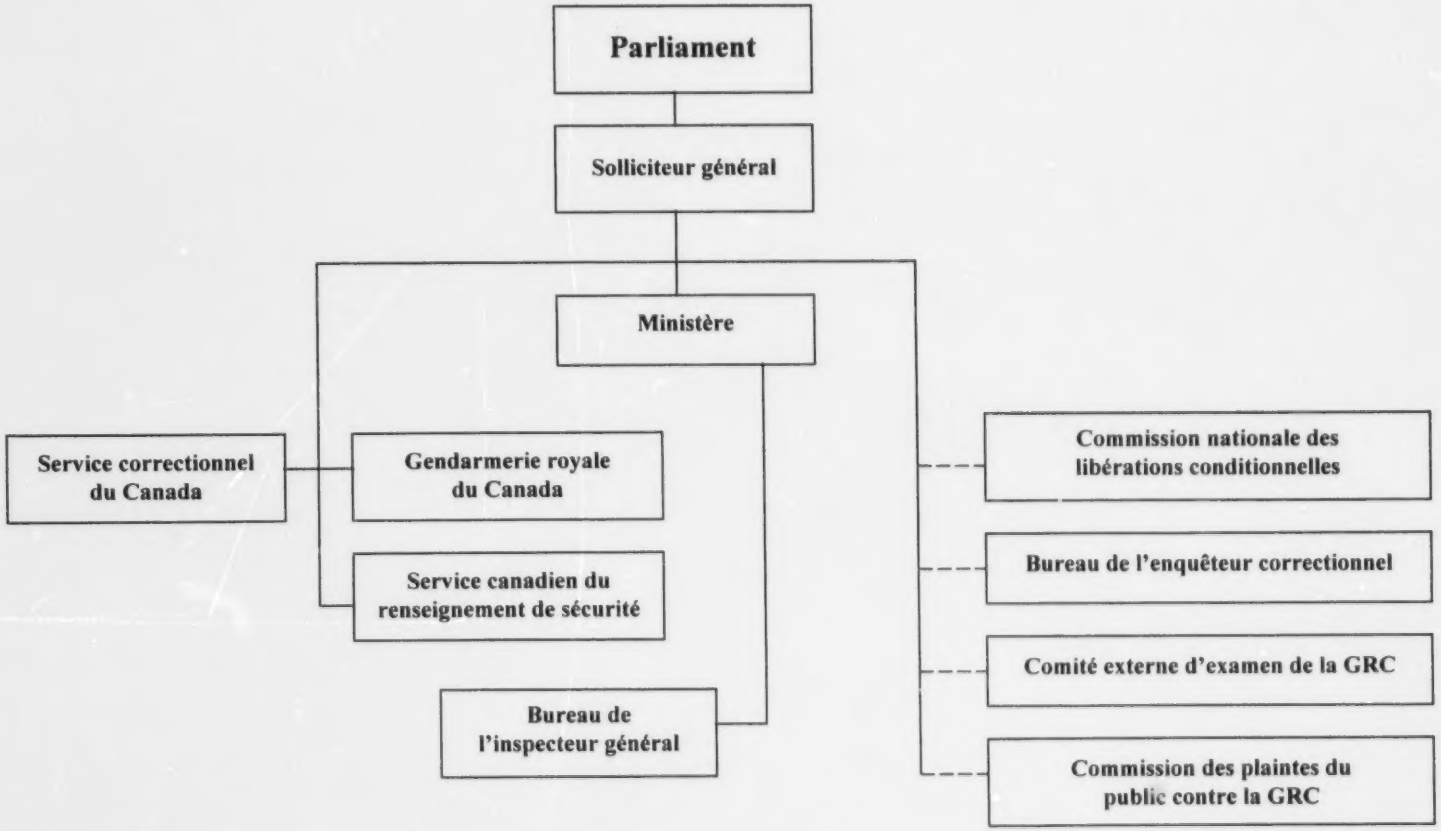

B. Aperçu du Ministère

Rôle et responsabilités

Le Ministère du solliciteur général a été créé en application de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement.* La *Loi sur le ministère du Solliciteur général* précise que le solliciteur général remplit des fonctions de gestion du Ministère. La Loi précise aussi que les pouvoirs et les fonctions du solliciteur général s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères fédéraux et liés a) aux maisons de correction, prisons et pénitenciers; b) aux libérations conditionnelles, réductions de peine, libérations d'office et surveillances de longue durée, selon les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; c) à la Gendarmerie royale du Canada) au Service canadien du renseignement de sécurité.

L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la sécurité des Canadiens par la promotion et le maintien d'une société juste, paisible et sûre.

À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des affaires correctionnelles et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à répondre du Portefeuille devant le Parlement.

Organisation du Ministère

Le Ministère du solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant quant aux politiques et stratégies à appliquer en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de libération conditionnelle. En outre, il est chargé en permanence de la police des Premières nations. Alors que les organismes du Portefeuille détiennent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques et il exerce un leadership et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

Le Ministère relève du sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du sous-solliciteur, qui consiste à conseiller et à soutenir le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, y compris la gestion du Portefeuille. Le sous-solliciteur général est le principal conseiller du ministre en ce qui concerne les politiques. En 1999-2000, le Ministère comptait environ 217 employés et ses dépenses s'élevaient à quelque 82,8 millions de dollars, dont une part de 58,1 millions était consacrée à la police des Autochtones.

Le Ministère fournit aussi des services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme et aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Secteurs d'activité

Pour réaliser son mandat et atteindre les résultats attendus, le Ministère a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national au niveau des politiques;*
- *Programme des services de police des Premières nations;*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS;*
- *Services à la haute direction et services de soutien.*

ORGANIGRAMME

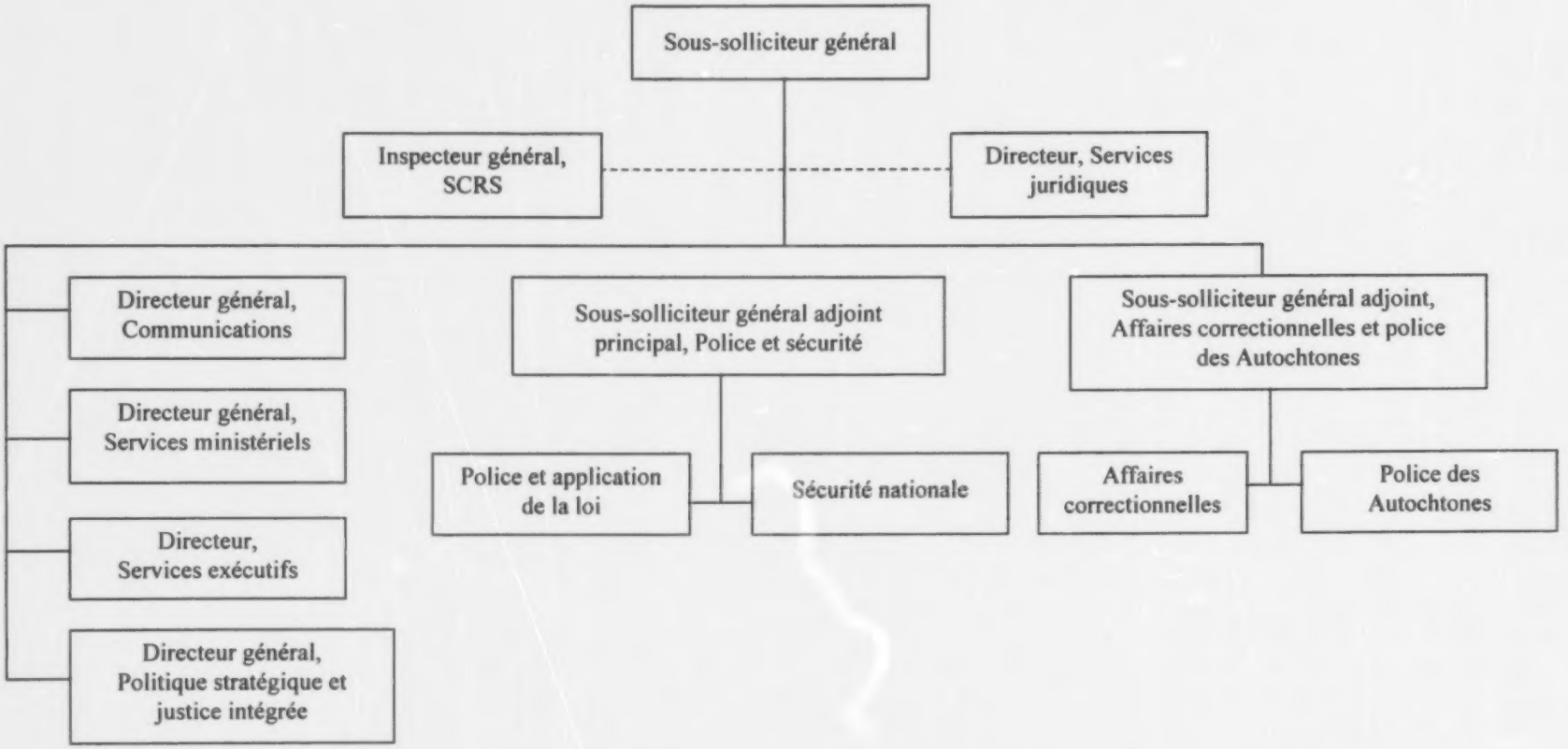

Partie VI : Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements :

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Nicole Jauvin	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Police et sécurité	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Sous-solliciteur général adjoint, Affaires correctionnelles et police des Autochtones	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Yvette Aloisi	Directrice générale, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613)991-0961
Greg Wright	Directeur général, Politique stratégique et justice intégrée	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Maurice Archdeacon	Inspecteur général du SCRS	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur général p. i., Communications	(613) 991-2800	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Directrice, Services exécutifs	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Paul Dubrule	Services juridiques	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Adresse du Ministère : 340, avenue Laurier ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Adresse de la page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

Lois administrées par le Ministère du solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité L.R., c. C-23, tel que modifié
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition L.C., 1992, c. 20, tel que modifié
Loi sur le casier judiciaire L.R., c. C-47, tel que modifié
Loi sur le ministère du Solliciteur général L.R., c. S-13, tel que modifié
Loi sur l'identification par les empreintes génétiques L.C., 1998, c. 37, tel que modifié
Loi sur les prisons et maisons de correction L.R., c. P-20, tel que modifié
Loi sur la Gendarmerie royale du Canada
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada L.R., 1970, c. R-10, tel que modifié
Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada L.R., c. R-11, tel que modifié
Loi sur le transfèrement des délinquants L.R., c. T-15, tel que modifié
Loi sur le programme de protection des témoins L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur la médaille canadienne du maintien de la paix
L.C., 1997, c. 31
(par. 7(2))

Loi sur la citoyenneté — L.R., c. C-29, tel que modifié
(art. 19.3)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances
L.C., 1996, c. 19
(par. 55(2), art. 57)

Code criminel — L.R., c. C-46, tel que modifié
(art. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)

Loi sur l'équité en matière d'emploi — L.C., 1995, c. 44
(par. 41(6))

Loi sur l'accise — L.R., c. E-14, tel que modifié
(art. 66)

Loi sur l'extradition — L.C., 1999, c. 18
(art. 66, 77, 78, 79)

Loi sur les armes à feu — L.C., 1995, c. 39
(art. 82, 93)

Loi sur l'immigration — L.R., c. I-2, tel que modifié
(art. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)

Loi sur la défense nationale — L.R., c. N-5, tel que modifié
(par. 276.3(2) et (3))

Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public
L.C., 1999, c. 34
(art. 4, 10, 14, 25, 36, 37, 39, 44, 45, 47, 48)

Loi sur les infractions en matière de sécurité — L.R., c. S-7
(art. 6)

Loi sur la statistique — L.R., c. S-19, tel que modifié
(art. 29)

INDEX

A

accès légal, 17
accords tripartites, 6, 21, 23, 31, 45
autorités responsables des services de police, 6, 21, 22

B

banque nationale de données génétiques, 2, 9
blanchiment d'argent, 10
Bureau de l'enquêteur correctionnel, 13, 26, 43, 46

C

chefs de police des Premières Nations, 22, 24
collaboration efficace des citoyens, 5, 9, 20
Comité externe d'examen de la GRC, 25, 41, 42, 46
Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement, 17
Commission des plaintes du public contre la GRC, 25, 41, 46
Commission nationale des libérations conditionnelles, 1, 14, 41
crime organisé, 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 18, 31

E

entente-cadre sur l'union sociale, 4

G

gangs de jeunes, 12
Gendarmerie royale du Canada, 1, 41, 45
Gestion des ressources humaines, 26

I

information de la justice intégrée, 18, 19
information du public, 11
Initiative anticontrebande, 2, 9
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité, 10
Initiative sur les services correctionnels Canada-Nouveau-Brunswick, 13
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, 15
Inspecteur général du SCRS, 24, 46

L

La Collection sur les Autochtones, 16
Loi sur le casier judiciaire, 13
Loi sur le programme de protection des témoins, 12
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, 10
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 13, 45

M

maintien de la paix, 12

N

Normes policières, 22

P

partenariats, 1, 5, 9, 11, 18
Plan national de lutte contre le terrorisme, 17
Préparation en vue de l'an 2000, 27
Programme de préparation opérationnelle, 17
Programme des services de police des Premières Nations, 21, 33

R

recherche correctionnelle, 14
recherche et développement, 18
recyclage des produits de la criminalité, 9, 10

S

sécurité du public, 1, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 18
Service canadien du renseignement de sécurité, 1, 24, 45
Service correctionnel du Canada, 1, 14, 41, 42
services correctionnels efficaces, 1, 4, 5, 8, 12
Services exécutifs, 25, 27, 35, 49
stratégie de développement durable, 29, 30
systèmes financiers, 26

V

Vérification et évaluation, 27